

CONSEIL DE L'EUROPE

SPACE I

(STATISTIQUE PENALE ANNUELLE DU CONSEIL DE L'EUROPE)

Enquête 2002

préparée par

Marcelo F. Aebi
Université de Séville et Université de Lausanne
(Espagne / Suisse)

Statistique Pénale Annuelle du Conseil de l'Europe SPACE I : enquête 2002 sur les populations pénitentiaires

Par Marcelo F. Aebi¹

Les données de SPACE I que nous publions dans ce document ont été obtenues à l'aide du questionnaire mis en place à l'occasion de l'enquête 1997. Elles portent sur l'état des populations pénitentiaires au 1^{er} septembre 2002, sur les flux d'entrées en détention, les durées de détention et les incidents de l'année 2001 (évasions, fugues, décès, suicides) et sur les effectifs de personnel au 1^{er} septembre 2002.

I. LES POPULATIONS PENITENTIAIRES

I.1. Etat des populations pénitentiaires au 1^{er} septembre 2002

La présentation de la situation des établissements pénitentiaires à une date donnée (statistiques de stock) fait l'objet de onze tableaux.

Tableau 1. Situation des établissements pénitentiaires

- (a) Nombre total de détenus (y compris les « prévenus ») ;
- (b) Taux de détention (pour 100 000 habitants) : Nombre de détenus (y compris les « prévenus ») présents au 1^{er} septembre 2002 rapporté au nombre d'habitants à la même date (compte tenu des données disponibles, nous avons pris en considération le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2002) ;
- (c) Nombre total de places dans les établissements pénitentiaires ;
- (d) Densité carcérale (pour 100 places) : Nombre de détenus (y compris les « prévenus ») rapporté au nombre de places disponibles dans les établissements pénitentiaires.

Tableau 2. Structure d'âge

- (a) Age médian de la population pénitentiaire (y compris les prévenus) à la date de la statistique ;
- (b) Détenus de moins de 18 ans (y compris les prévenus) : Effectifs et % ;
- (c) Détenus de 18 à moins de 21 ans (y compris les prévenus) : Effectifs et %.

Tableau 3. Femmes et étrangers

- (a) Femmes détenues (y compris les prévenues) : Effectifs et % ;
- (b) Détenus étrangers (y compris les prévenus) : Effectifs et %.

Tableau 4. Structure juridique (effectifs)

- (a) Détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) ;
- (b) Détenus déclarés coupables, non encore condamnés ;
- (c) Détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire ;
- (d) Détenus condamnés (condamnation définitive) ;
- (e) Autres cas.

Tableau 5. Structure juridique (taux)

Afin de comparer les situations des différentes populations, nous proposons quatre indicateurs :

- (a) Proportion de détenus sans condamnation définitive en % au 1^{er} septembre 2002 (indice souvent appelé, de façon imprécise, « taux de prévenus ») : Nombre de détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive, présents à cette date, rapporté au nombre total de détenus à la même date (exprimé en %) ;

¹ Docteur en criminologie (Université de Lausanne) – Professeur de criminologie et de méthodes de recherche en criminologie – Institut andalou de criminologie, Université de Séville, E.T.S.I.I., Avda. Reina Mercedes s/n, 41012 Sevilla, Espagne, e-mail : aebi@us.es

- (b) *Taux de détenus sans condamnation définitive pour 100 000 habitants au 1er septembre 2002 : Nombre de détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive présents à cette date, rapporté au nombre d'habitants à la même date (exprimé pour 100 000 habitants).*

Pour les indices (a) et (b), le nombre de détenus n'ayant pas fait l'objet d'une condamnation définitive est obtenu en additionnant les rubriques (a) (b) (c) et (e) du Tableau 4. Toutefois, quand la rubrique (c) « *détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire* » du Tableau 4 n'est pas renseignée dans le questionnaire faute de données disponibles - sans autre précision -, on considère que les détenus dans cette situation sont comptabilisés avec les « *condamnés définitifs* ». Dans ce cas, on ne peut pas calculer les indices en question.

- (c) *Proportion de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) au 1er septembre 2002 : Nombre de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal), présents à cette date, rapporté au nombre total de détenus à la même date (exprimé en %) ;*
- (d) *Taux de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) pour 100 000 habitants : Détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) présents à cette date, rapporté au nombre d'habitants à la même date (exprimé pour 100 000 habitants).*

Pour le calcul des indices (c) et (d), seuls sont pris en considération les détenus comptabilisés sous la rubrique (a) « *détenus non jugés* » du Tableau 4. Toutefois, quand la rubrique (b) « *détenus déclarés coupables, non encore condamnés* » du Tableau 4 n'est pas renseignée dans le questionnaire faute de données disponibles - sans autre précision -, on considère que les détenus dans cette situation sont comptabilisés avec les « *détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)* ». Dans ce cas, on ne peut pas calculer les indices en question.

Tableau 6. Détenus condamnés : structure selon l'infraction principale (effectifs)

Tableau 7. Détenus condamnés : structure selon l'infraction (en %)

Pour les tableaux 6 et 7, nous avons utilisé une nomenclature en sept catégories :

- (a) *Homicide ;*
(b) *Coups et blessures volontaires ;*
(c) *Viol ;*
(d) *Vol avec violence ;*
(e) *Autres vols ;*
(f) *Infractions en matière de stupéfiants, autres cas.*

Tableau 8. Détenus condamnés : structure selon la longueur de la peine prononcée (effectifs)

Tableau 9. Détenus condamnés : structure selon la longueur de la peine prononcée (en %)

Pour les tableaux 8 et 9, nous avons utilisé les catégories ci-après :

- (a) *Moins d'un mois ;*
(b) *Un mois à moins de 3 mois ;*
(c) *3 mois à moins de 6 mois ;*
(d) *6 mois à moins d'un an ;*
(e) *un an à moins de 3 ans ;*
(f) *3 ans à moins de 5 ans ;*
(g) *5 ans à moins de 10 ans ;*
(h) *10 ans à moins de 20 ans ;*
(i) *20 ans et plus ;*
(j) *Peines perpétuelles ;*
(k) *Condamnation à mort.*

Tableau 10. Détenus condamnés : structure selon la longueur de la peine prononcée (fréquences cumulées en %)

- (a) Moins d'un an ;
- (b) 1 an et plus ;
- (c) 3 ans et plus ;
- (d) 5 ans et plus ;
- (e) 10 ans et plus (à temps) ;
- (f) % de peines à vie ;
- (g) % de condamnations à mort.

Tableau 11. Détenus condamnés à moins d'un an : structure selon la longueur de la peine prononcée (en %)

- (a) Moins d'un mois ;
- (b) Un mois à moins de 3 mois ;
- (c) 3 mois à moins de 6 mois ;
- (d) 6 mois à moins d'un an ;

I.2. Flux d'entrées, durées de détention, évasions et décès en 2001

La présentation du flux d'entrées en établissements pénitentiaire (statistiques de flux), des durées de détention, des évasions et des décès durant l'année 2001 fait l'objet de quatre tableaux.

Tableau 12. Flux d'entrées

- (a) Nombre total d'entrées en 2001 ;
- (b) Taux d'entrées (pour 100 000 habitants) : Nombre d'entrées de l'année 2001, rapporté au nombre moyen d'habitants sur la période considérée. Compte tenu des données disponibles, nous avons pris le nombre d'habitants au 1^{er} janvier 2002.
- (c) Entrées avant condamnation définitive : Effectif et %.

Par « entrée » en établissement pénitentiaire, on vise toutes les entrées qui ne correspondent pas aux situations suivantes :

- entrée à la suite d'un transfèrement d'un établissement pénitentiaire vers un autre établissement ;
- entrée à la suite d'une extraction afin que le détenu soit présenté devant une autorité judiciaire (juge d'instruction, tribunal, etc.) ;
- entrée à la suite d'un congé pénitentiaire ou une permission de sortir ;
- entrée à la suite d'une évasion, après reprise par la police de l'individu.

On ne comptabilise pas ici un nombre d'individus mais un nombre d'événements (les entrées). Une même personne peut faire l'objet de plusieurs entrées dans la même affaire, une même année. C'est le cas, par exemple, d'un individu mis en détention provisoire au cours de l'année n (1^{ère} entrée), libéré par le juge d'instruction en cours d'instruction, jugé en tant que prévenu libre par un tribunal, condamné à une peine privative de liberté, supérieure à la détention provisoire déjà effectuée, et réincarcéré, l'année n, pour purger le reliquat de sa peine (2^{ème} entrée). *A fortiori*, une même personne peut faire l'objet de plusieurs entrées pour des affaires différentes durant la même année.

En (c), on ne comptabilise que les entrées de personnes non jugées (pas encore de décision du tribunal) ou déclarées coupables, mais non encore condamnées ou condamnées ayant utilisé une voie de recours ou qui sont dans les délais légaux pour le faire. Il s'agit donc d'une partie des entrées comptabilisées en (a). Elles incluent naturellement les entrées en détention provisoire.

Tableau 13. Indicateur de la durée moyenne de détention en 2001

- (a) nombre total de journées de détention en 2001 ;
- (b) nombre moyen de détenus en 2001 : $(b) = (a) / 365$;
- (c) indicateur de la durée moyenne de détention (D) exprimée en mois : quotient du nombre moyen de détenus en 2001 (P) par le flux d'entrées de cette période (E), exprimé en mois : $D = 12 \times P/E$.

(a) représente la totalité des journées de détention effectuées par l'ensemble des personnes ayant passé au moins une journée en détention au cours de l'année de référence (2001). Il peut s'agir de détention avant jugement ou de temps d'exécution d'une peine, voire d'autres circonstances (détention pour non paiement d'amende, par exemple). On ne fait pas ici de distinctions.

Ce type de données est généralement établi par les services chargés des questions budgétaires. C'est à partir de ces données que les administrations peuvent calculer un « prix de journée » moyen de la détention.

En divisant le nombre de journées de détention par 365 (366 les années bissextiles), nous obtenons le « nombre moyen de détenus de l'année » ou nombre de « détenus-année » (b) qui constitue, à notre avis, la meilleure estimation possible du nombre moyen de détenus présents durant l'année. Nous utilisons cet indicateur pour le calcul des taux présentés dans d'autres tableaux (par exemple, taux de suicide, taux d'encadrement des détenus par le personnel de surveillance, etc.).

Tableau 14. Évasions

Il s'agit de deux types d'évasions :

(a) *Evasions de détenus (prévenus ou condamnés sous la garde de l'administration pénitentiaire) à partir d'un établissement pénitentiaire fermé ou au cours d'un transfèrement administratif : Par exemple, pour aller au tribunal, dans un autre établissement pénitentiaire, à l'hôpital).*

En cas d'évasion collective, on compte autant d'évasions que de détenus concernés.

En rapportant le nombre d'évasions au nombre moyen de détenus en 2001 (voir Tableau 13), on obtient le *taux d'évasion pour 10 000 détenus* : $10\ 000 \times (a)/\text{nombre moyen de détenus}$

(b) *Autres formes d'évasion* : Par exemple, à partir d'un établissement ouvert (colonie agricole ou autres) ; en semi-liberté ; au cours d'une permission de sortir (ou congé pénitentiaire) pour tout type d'établissements (y compris les établissements fermés).

Nous n'avons pas ici calculé de taux car cela reviendrait à rapporter le nombre d'évasions (autres formes) au nombre total moyen de détenus sans tenir compte de la proportion de personnes détenues dans des « établissements ouverts ».

Tableau 15. Décès (y compris suicides) en prison

(a) *nombre total de décès en prison dans l'année 2001 ;*

(b) *nombre de suicides en prison dans l'année 2001 ;*

(c) *Pourcentage de suicides sur le total de décès : $100 \times (b)/(a)$*

En rapportant le nombre total de décès en prison (a) et le nombre de suicides en prison (b) au nombre moyen de détenus en 2001 (voir Tableau 13), on obtient respectivement :

(d) *taux de mortalité pour 10 000 détenus : $10\ 000 \times (a)/\text{nombre moyen de détenus}$*

(e) *taux de suicide pour 10 000 détenus : $10\ 000 \times (b)/\text{nombre moyen de détenus}$*

On inclut dans ce Tableau les décès de détenus prévenus ou condamnés hospitalisés.

II. LE PERSONNEL PENITENTIAIRE

La présentation du personnel pénitentiaire fait l'objet de six tableaux :

Tableau 16. Personnel travaillant à plein temps dans les établissements pénitentiaires

Tableau 17. Personnel travaillant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires (sur la base d'équivalents plein-temps)

Tableau 18. Personnel travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les établissements pénitentiaires : sur la base d'équivalents plein-temps (effectifs)

Tableau 19. Personnel travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les établissements pénitentiaires : sur la base d'équivalents plein-temps (en %)

Dans les tableaux 16 à 19, nous nous intéressons à la situation du personnel travaillant dans les établissements pénitentiaires au *1er septembre 2002*. Ce personnel est classé dans les catégories ci-après :

- (a) *Direction : Personnel de direction ;*
- (b) *Surveillance : Personnel de surveillance à l'exclusion du personnel déjà comptabilisés en (a) ;*
- (c) *Traitement : Personnel participant au traitement (y compris le personnel médical, les psychologues, les travailleurs sociaux, les enseignants / éducateurs, etc.) à l'exclusion du personnel déjà comptabilisé en (a) ou (b);*
- (d) *Ateliers : Personnel responsable des ateliers ou de la formation professionnelle, à l'exclusion du personnel déjà comptabilisé en (a), (b) ou (c) ;*
- (e) *Administratif : Personnel administratif à l'exclusion du personnel déjà comptabilisé en (a), (b), (c) ou (d).*

L'objectif est ici de comptabiliser l'ensemble du personnel des établissements pénitentiaires qui dépendent de l'administration pénitentiaire. On a demandé d'exclure le personnel qui travaille dans les établissements pénitentiaires mais ne dépend pas de l'administration pénitentiaire (dans certains pays, c'est le cas des médecins, des enseignants ou des employés chargés de la surveillance du périmètre de la prison) ; ce personnel est comptabilisé dans le Tableau 20. On a également demandé d'exclure le personnel qui ne travaille pas dans les établissements pénitentiaires mais qui est affecté à la direction centrale de l'administration pénitentiaire ou aux directions régionales, ainsi que le personnel qui ne travaille pas dans les établissements pénitentiaires mais dans les lieux de stockage du matériel (produits alimentaires, équipements divers). Ce personnel est comptabilisé dans le Tableau 20.

Il a été demandé de calculer le nombre de personnel travaillant à temps partiel sur la base « d'équivalents plein-temps ». Par exemple, si deux personnes sont employées à 50 % du temps réglementaire, elles comptent pour un « équivalent plein-temps ». Une personne travaillant à 50 % du temps réglementaire devrait être comptée pour 0,5 « équivalent plein-temps ».

Tableau 20. Autres types de personnel

Situation au *1er septembre 2002* :

- (a) *Personnel affecté à la direction centrale de l'administration pénitentiaire ;*
- (b) *Personnel affecté aux directions régionales ;*
- (c) *Personnel travaillant dans les lieux de stockage du matériel (produits alimentaires, équipements divers) ;*
- (d) *Personnel travaillant dans les établissements pénitentiaires mais qui ne dépend pas de l'Administration pénitentiaire.*

Dans certains pays, la catégorie (d) n'existe pas. Dans d'autres, les médecins, les enseignants ou le personnel chargé de la surveillance du périmètre des établissements pénitentiaires dépendent parfois de corps professionnels qui ne sont pas sous le contrôle de l'Administration pénitentiaire (ils dépendent, par exemple, des autorités sanitaires, du Ministère de l'éducation ou de services du Ministère de l'intérieur et du Ministère de la justice qui ne sont pas sous le contrôle de l'administration pénitentiaire).

Tableau 21. Encadrement des détenus

- (a) Nombre total de détenus au 1er septembre 2002 : voir Tableau 1.
(b) Nombre total de surveillants au 1er septembre 2002 : voir Tableau 17.
(c) Taux d'encadrement des détenus (nombre de détenus par surveillant) : $c = (a) / (b)$.

PRÉSENTATION DES DONNÉES STATISTIQUES

Conventions utilisées

***	Question sans objet, item faisant référence à une notion qui n'existe pas dans le système pénal du pays concerné.
0	L'effectif considéré est nul, mais la notion existe dans le système pénal du pays concerné.
...	Statistiques non disponibles, mais la notion existe dans le système pénal du pays concerné.
()	Lorsque les données sont indiquées entre parenthèses, cela signifie qu'elles ne sont pas strictement comparables aux données demandées par SPACE. Les divergences sont expliquées dans les remarques au tableau respectif. En règle générale, il s'agit de notions dont la définition n'est pas identique à celle retenue par SPACE
	Lorsque la case du questionnaire a été laissée en blanc ou lorsqu'on a utilisé un symbole dont le sens n'est pas explicite (par exemple « / », « - »), nous laissons la case en blanc.

Indicateurs de tendance centrale

Dans les tableaux qui contiennent des taux ou des pourcentages, nous avons utilisé les mesures ci-dessous pour renseigner SUR la distribution des données:

- moyenne: la moyenne arithmétique est la somme des données fournies divisée par le nombre des pays les ayant fournies. La moyenne est sensible à la présence de valeurs très élevées ou très basses. C'est pourquoi on a également donné la médiane, en tant qu'indicateur de la tendance centrale des données;
- médiane: la médiane est la valeur qui partage la distribution des données fournies par les pays en deux groupes d'effectifs égaux. 50% des pays se situent au-dessus de la médiane et les 50% restants se situent en dessous. La médiane n'est pas influencée par la présence de valeurs très élevées ou très basses.
- minimum: la valeur la plus faible du tableau;
- maximum: la valeur la plus élevée du tableau;

Remarquons que, par souci de précision, nous avons calculé la moyenne et la médiane à partir de la base originale de données qui contient *tous les décimaux* qui ne sont pas affichés dans les tableaux. Par conséquent, le lecteur qui referra ces calculs à partir des données présentées dans les tableaux – qui ne contiennent qu'un ou deux décimaux – arrivera à des résultats légèrement différents aux nôtres.

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Les taux de détention ont été calculés en utilisant les données démographiques au 1^{er} janvier 2002, provenant de l'ouvrage « Evolution démographique récente en Europe 2002 » (Strasbourg : Editions du Conseil de l'Europe, 2003)

Compte tenu des données disponibles, nous avons utilisé les données au 1^{er} janvier 2001 pour les pays suivants : Albanie, Belgique, Croatie, Géorgie, Grèce, Roumanie et Ukraine.

Les données pour la France concernent le territoire français européen (la métropole) ainsi que les territoires français d'outre-mer (Guadeloupe, Martinique, Guyane et Réunion, départements d'outre-mer ou DOM). Nous avons donc ajouté à la population de la métropole (59.3 millions) la population estimée des DOM en 2000, dernière année pour lesquelles cette information était disponible (1,7 millions), selon l'Institut National de la Statistique (INSEE).

Les données démographiques de l'Angleterre et Pays de Galles, de l'Irlande du Nord et de l'Ecosse proviennent de National Statistics Online (<http://www.statistics.gov.uk/>) et correspondent au jour de recensement (Census Day) 2001.

Les données démographiques pour Bosnie-Herzégovine (autant pour la Fédération de Bosnie-Herzégovine que pour la Republika Srpska) sont des estimations.

Les données démographiques du Canada proviennent de de Statistics Canada / Statistiques Canada (<http://www.statcan.ca/english/Pgdb/demo02.htm>) et correspondent au 1^{er} juillet 2002.

PROCÉDURE DE VALIDATION

Selon les auteurs du *Recueil européen de statistiques relatives à la criminalité et à la justice pénale* (Strasbourg : Conseil de l'Europe, 1999), « la validation est souvent l'étape la plus importante – bien qu'encore plus souvent, celle qu'on oublie – du processus de collecte des données. » Pour cette raison, dans cette édition de SPACE nous avons introduit une procédure de validation des données reçues. Pour ce faire, nous avons produit une version préliminaire de SPACE ainsi qu'une série de tableaux de contrôle qui ont mis en relief un nombre assez important d'inconsistances, dont les principales étaient les suivantes :

- Dans le Tableau 4, nous demandons la répartition des détenus selon le statut juridique. L'addition des différentes catégories des tableaux devrait donner un chiffre identique au nombre total de détenus indiqué dans le Tableau 1. Or, ceci n'était pas le cas pour certains pays.
- Dans le Tableau 6 nous demandons la répartition des détenus condamnés selon le statut juridique. L'addition des différentes catégories des tableaux devrait donner un chiffre identique au nombre total de détenus condamnés (condamnation définitive) indiqué dans la colonne (d) Tableau 4. Encore une fois, ceci n'était pas le cas pour certains pays.
- Dans le Tableau 8 nous demandons la répartition des détenus condamnés selon la longueur de la peine prononcée. L'addition des différentes catégories des tableaux devrait donner un chiffre identique au nombre total de détenus condamnés (condamnation définitive) indiqué dans la colonne (d) Tableau 4. Encore une fois, ceci n'était pas le cas pour certains pays.

- Dans le Tableau 16 nous demandons la répartition du personnel travaillant à plein temps dans les établissements pénitentiaires. L'addition des différentes catégories de personnel devrait donner un chiffre égal ou inférieur au total du personnel indiqué dans le même Tableau. L'addition des catégories de personnel peut donner un chiffre inférieur au total du personnel dans les pays où ce total comprend également des personnes qui n'entrent pas dans les rubriques retenues dans le questionnaire. Par contre, l'addition des catégories de personnel ne devrait pas être supérieure au total du personnel. Or, on trouvait ce dernier cas de figure dans les données de certains pays.
- Dans le Tableau 17 nous demandons la répartition du personnel travaillant à temps partiel (sur la base d'équivalents plein temps) dans les établissements pénitentiaires. L'addition des différentes catégories de personnel devrait donner un chiffre égal ou inférieur au total du personnel indiqué dans le même Tableau. L'addition des catégories de personnel peut donner un chiffre inférieur au total du personnel dans les pays où ce total comprend également des personnes qui n'entrent pas dans les rubriques retenues dans le questionnaire. Par contre, l'addition des catégories de personnel ne devrait pas être supérieure au total du personnel. Encore une fois, on trouvait ce dernier cas de figure dans les données de certains pays.
- Les réponses de certains pays contenaient des commentaires ou des abréviations dans la langue du pays.
- Finalement, certains chiffres indiqués par les pays semblaient trop élevés ou bien trop bas (valeurs extrêmes ou aberrantes).

Sur les 47 questionnaires reçus, 29 présentaient l'un ou l'autre – ou encore plusieurs – des problèmes signalés ci-dessus. Tous ces pays ont été contactés à nouveau au moyen d'une lettre personnalisée – envoyé par courrier électronique ou par fax – qui détaillaient le ou les problèmes ponctuels que nous avons trouvés dans les données reçues.

La plupart de ce pays (17 pour être précis) a répondu à notre requête. En général, ils ont corrigé leurs chiffres, ou bien ils ont envoyé de nouveaux chiffres pour certaines parties du questionnaire, ou bien encore ils ont indiqué les raisons des divergences trouvées. Ces dernières trouvent leur source notamment dans les différences existantes dans les systèmes nationaux de statistiques pénitentiaires ainsi que dans la diversité des systèmes de justice pénale des pays européens. Chaque fois que cela a été possible, les divergences ou les incohérences trouvées ont été expliquées dans les remarques au tableau respectif.

La version que le lecteur a devant ses yeux a pris en considération toutes les modifications signalées par les pays qui ont bien voulu répondre à nos questions supplémentaires. Pour les pays qui ne l'ont pas fait, nous avons gardé les données reçues – à l'exception de celles qui étaient manifestement incorrectes – et nous avons expliqué les problèmes rencontrés dans les remarques aux différents tableaux.

D'autre part, nous aimerions également remercier Roy Walmsley pour ses commentaires utiles concernant la version préliminaire de ce numéro de SPACE.

Il est vrai que cette procédure de validation multiplie la charge de travail pour toutes les personnes et pays impliqués dans l'élaboration de SPACE. Il est également vrai qu'elle retarde la publication des données. Néanmoins, nous croyons que le résultat obtenu – c'est-à-dire l'amélioration de la qualité des données – justifie la mise en place de cette procédure.

Finalement, notons que malgré nos efforts pour détecter des erreurs et des incohérences, il peut en rester quelques-unes; de même, il n'a pas toujours été possible de corriger les erreurs et incohérences de façon totalement satisfaisante; en outre, il n'est pas exclu que nous ayons nous-même commis des erreurs dans le traitement de données. Dans ce sens, tous les commentaires, remarques et critiques des lecteurs sont les bienvenus.

TABLEAUX STATISTIQUES

I.1 LES POPULATIONS PÉNITENTIAIRES

**Etat des populations pénitentiaires au
1^{er} septembre 2002**

Remarques générales (y compris mesures législatives ou autres qui ont eu une incidence sur l'évolution du nombre de détenus)

Albanie : Amnistie pour 182 détenus le 1^{er} juin 2002.

Arménie :

- Grâce présidentielle du 19 octobre 2001: 4 détenus libérés.
- Grâce présidentielle du 29 mars 2002: 2 détenus libérés.
- Grâce présidentielle du 20 juin 2002: 2 détenus libérés
- Grâce présidentielle du 12 septembre 2002: 1 détenu libéré.
- La dernière grâce collective fut prononcée le 12 juin 2001 : 938 détenus libérés.

Autriche : Grâce collective annuelle à l'occasion de Noël.

Azerbaïdjan : Grâce collective : 344 détenus libérés.

Croatie : Dans la partie I, les données se réfèrent au 31 décembre 2001.

Chypre: Quelques suspensions de peine.

Danemark :

- Loi portant modification du Code pénal danois: changement de la durée maximale des peines concernant certains crimes comme le viol, la violence contre une personne et le vol de voiture (loi n° 380 du 6 juin 2002).
- Nouvelle loi sur les évasions et la limitation du droit d'accès des détenus à certains documents.

Géorgie :

- Amnistie: 5 détenus libérés.
- Grâce collective: 22 détenus libérés.
- Libération anticipée: 765 détenus libérés.
- Grâce individuelle: 270 détenus libérés.

Allemagne : Dans la partie I, les données se réfèrent au 31 mars 2002 (au lieu du 1^{er} septembre 2002)

Hongrie : Des mesures ont été prises pour accélérer les procédures devant les tribunaux et améliorer l'efficacité du travail de la police. Pourtant, celles-ci ne devraient pas avoir d'impact direct sur la diminution du nombre de détenus. Il est prévu de réduire certaines peines, mais les règles ne sont pas encore entrées en vigueur.

Italie : Les données concernant les prisons pour mineurs sont présentées dans une annexe distincte.

Néanmoins, il convient de noter que l'application des mesures imposées aux mineurs, tant en attente de jugement qu'après condamnation, est confiée non seulement aux prisons pour mineurs (*istituti penali per i minorenni*), auxquelles nous nous référons dans l'annexe au questionnaire, mais aussi à d'autres établissements pénitentiaires (*centri di prima accoglienza, comunità, uffici di servizio sociale per i minorenni*).

En particulier, le tribunal pour enfants peut confier à des établissements ouverts (appelés *comunità*) les mineurs en attente d'un procès, à titre préventif, ainsi que les mineurs condamnés à des peines de substitution.

En 2001, 1 339 mineurs ont été confiés à des *comunità*, dont 972 à titre préventif et 17 pour des peines de remplacement. Au 30 juin 2002, 366 mineurs se trouvaient dans des *comunità*.

En ce qui concerne le personnel, 965 agents travaillaient dans les «autres établissements pénitentiaires» le 1^{er} septembre 2002.

Lettonie : Le 1^{er} novembre 2002, une modification du code de procédure pénal letton entrera en vigueur: la durée de la détention provisoire (à partir du moment où une affaire est portée devant un tribunal) sera limitée à 1,6 ans. Exceptionnellement, le sénat de la Cour suprême pourra prolonger cette durée.

Liechtenstein : En application d'un accord entre le Liechtenstein et l'Autriche, la plupart des détenus condamnés à des peines de longue durée purgent leur peine dans des établissements pénitentiaires autrichiens. Par conséquent, ces détenus ne sont pas inclus dans les statistiques du Liechtenstein.

Lituanie : Plusieurs modifications du Code pénal de la Lituanie adoptées en juillet 2002 ont considérablement allégé les possibilités de libération conditionnelle.

Moldova : Une amnistie a eu lieu entre août 2001 et février 2002.

Pays-Bas : 3 049 IVO détenus libérés avant la fin de leur peine (le plus souvent après avoir purgé environ 90 % de leur peine) en raison du surpeuplement des prisons.

Portugal : Chiffres provisoires.

Saint-Marin : En application d'un accord entre le Saint Marin et l'Italie, les peines privatives de liberté supérieures à six mois sont habituellement subies dans un établissement pénitentiaire italien (Source : Rapport au Gouvernement de Saint-Marin relatif à la visite effectuée par le Comité européen pour la prévention de la torture et des peines ou traitements inhumains ou dégradants (CPT) à Saint-Marin du 25 au 27 avril 1992). Par conséquent, ces détenus ne sont pas inclus dans les statistiques du Saint Marin.

Slovénie : Amnistie pour 148 détenus.

Suède: La date de référence pour tous les chiffres est le 1^{er} octobre 2002 et non le 1^{er} septembre 2002.

Suisse :

- Date de référence: le 4 septembre 2002.
- La définition de base de la statistique de privation de liberté comprend toutes les institutions servant à la mise en oeuvre de la privation de liberté, y compris les postes de police dans les cantons où la détention peut durer plus de 24 heures, pour autant que les institutions soient dépendantes des départements cantonaux de justice et police. Les institutions recevant des personnes jugées à une mesure pour raisons de troubles mentaux ou pour cause de dépendance à l'alcool ou aux drogues ne sont pas nécessairement incluses. Etant donné qu'il n'existe pas de relevé national, les mineurs en foyer dépendant des départements cantonaux de l'éducation ne sont pas pris en compte; en revanche, les mineurs dans les institutions ci-dessus définies sont saisis.
- Introduction du monitoring électronique le 1 septembre 1999.

« **L'ex-République yougoslave de Macédoine** » :

- Amnistie: 79 détenus libérés.
- Grâce collective: 60 détenus libérés.
- Grâce individuelle: 11 détenus libérés.
- Libération conditionnelle (grâce): 427 détenus libérés.
- Libération sur décision d'un tribunal: 269 détenus libérés.

Turquie :

- Conformément à la loi n° 4758 modifiant la loi n° 4616 sur la suspension des peines, les affaires ouvertes et la libération conditionnelle, 3 090 détenus ont été libérés des établissements pénitentiaires à partir du 18 octobre 2002.
- Conformément à la loi n°4771, la peine de mort a été abolie pour tous les crimes à l'exception des crimes de guerre le 3 août 2002.

Royaume-Uni

Angleterre et Pays de Galles : Entrée en vigueur le 1^{er} mai 2002 du HDC (*Home Detention Curfew*) : libération sous contrôle judiciaire avec couvre-feu, qui permet aux détenus purgeant une peine de trois mois à douze mois de détention (et qui répondent à certains critères) d'être libérés pour bénéficier de la HDC .

Tableau 1 Situation des établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2002

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.1

	Population du pays (en milliers)	Nombre total de détenus (y compris les prévenus)	Taux de détenue p. 100 000 habitants	Nombre de places dans les prisons	Densité carcérale (p. 100 places)
Albanie	3401,2	1785	52,5	1863	95,8
Andorre	66,3	55	82,9	85	64,7
Arménie	3800,1	5624	148,0	7020	80,1
Autriche	8139,3	7511	92,3	8030	93,5
Azerbaïdjan	8141,4	18321	225,0	24670	74,3
Belgique	10263,4	9253	90,2	8169	113,3
BH: Fédération	2600,0	1293	49,7	1481	87,3
BH: Republika Srpska	1400,0	816	58,3	1378	59,2
Bulgarie	7891,1	9607	121,7	10556	91,0
Croatie	4437,5	2584	58,2	3219	80,3
Chypre	765,5	345	(45,1)	290	119,0
République tchèque	10269,7	16861	164,2	17634	95,6
Danemark	5368,4	3439	64,1	3647	94,3
Estonie	1361,2	4640	340,9	5220	88,9
Finlande	5194,9	3466	66,7	3245	106,8
France	61042,7	53463	87,6	47933	111,5
Géorgie	3947,6	7343	186,0		...
Allemagne	82431,0	78506	95,2	77887	100,8
Grèce	10564,7	8284	78,4	5284	156,8
Hongrie	10174,9	18054	177,4	11314	159,6
Islande	286,6	107	37,3	138	77,5
Irlande	3880,5	3028	78,0	3489	86,8
Italie	56305,6	56200	99,8	41798	134,5
Lettonie	2345,8	8517	363,1	9922	85,8
Liechtenstein	33,5	(17)	...	22	77,3
Lituanie	3475,6	11345	326,4	9941	114,1
Luxembourg	444,1	380	85,6	(782)	(48,6)
Malte	394,6	283	71,7	300	94,3
Moldova	3627,2	10532	290,4	12710	82,9
Pays-Bas	16105,3	16239	100,8	16686	97,3
Norvège	4524,1	2662	58,8	2928	90,9
Pologne	38632,5	80610	208,7	69079	116,7
Portugal	10335,6	13730	132,8	11371	120,7
Roumanie	22430,5	51476	229,5	37004	139,1
Russie	143954,4	919330	638,6	953979	96,4
Saint Marin	28,2	(1)	...	15	6,7
Slovaquie	5379,0	7849	145,9	9435	83,2
Slovénie	1994,0	1120	56,2	1058	105,9
Espagne	40409,3	50994	126,2	45320	112,5
Suède	8909,1	6506	73,0	6051	107,5
Suisse	7258,5	4987	68,7	6547	76,2
« LERY Macédoine »	2038,7	1248	61,2	2225	56,1
Turquie	69297,4	60091	86,7	71979	83,5
Ukraine	49036,5	198946	405,7	223140	89,2
RU: Angleterre et Pays de Galles	52041,9	71324	137,1	64187	111,1
RU: Irlande du Nord	1685,3	1076	63,8	1649	65,3
RU : Ecosse	5062,0	6513	128,7	6318	103,1
<i>Moyen</i>			141,3		94,3
<i>Médian</i>			92,3		93,9
<i>Minimum</i>			37,3		6,7
<i>Maximum</i>			638,6		159,6

Remarques - Tableau 1

Remarque générale : Le chiffre de la population carcérale de l'Albanie ne semble pas comprendre les personnes détenues dans des établissements autres que ceux dépendant du ministère de la Justice. Ces établissements sont également utilisés dans d'autres pays. Il n'est cependant pas toujours possible d'évaluer la proportion des détenus concernés par rapport à l'ensemble de la population carcérale.

Belgique : La capacité totale comprend la capacité au sein des établissements pénitentiaires, du centre de placement provisoire pour mineurs ainsi que la capacité qui est réservée au sein des Etablissements de Défense Sociale de Tournai et Mons pour les internés qui sont transférés au départ des prisons.

Bosnie-Herzégovine

Les chiffres concernant la population sont des estimations.

Selon des informations données au Groupe directeur mixte du Conseil de l'Europe pour la réforme pénitentiaire en Bosnie-Herzégovine, la capacité carcérale en 2002 était de 1 183 dans la Fédération de Bosnie-Herzégovine et de 1 095 en Republika Srpska. Ces chiffres sont inférieurs à ceux des réponses des deux entités au questionnaire SPACE. Par conséquent, la densité carcérale pour 100 places dans les deux entités pourrait être supérieure à celle figurant au Tableau 1.

Chypre : Le chiffre de la population concerne toute l'île, mais les chiffres de la population carcérale ne comprennent pas les personnes détenues dans la partie Nord de l'île qui n'est pas contrôlée par les autorités de Chypre. Par conséquent, le taux de détention pour 100 000 habitants est sous-estimé.

Liechtenstein : Voir les remarques générales.

Luxembourg : Le chiffre concernant le nombre de places dans les prisons doit être interprété avec prudence car il implique une augmentation de 59% de la capacité totale qui n'a pas pu être vérifié avant la mise sous presse de ces documents.

Pays-Bas :

- Les données concernant l'effectif de détenus et le nombre de places portent aussi sur les « *TBS-clinics* » et sur les institutions pour jeunes délinquants. Les tableaux suivants excluent ces deux catégories et portent donc sur un total de 13000 détenus.

nombre total de détenus (y compris les « prévenus ») : 16 239	13 000 dans des établissements pénitentiaires 2 009 dans les établissements pour mineurs délinquants 1 230 dans les cliniques TBS
capacité totale des établissements pénitentiaires : 16 686	13 059 dans les établissements pénitentiaires 2 346 dans les établissements pour mineurs délinquants 1 281 dans les cliniques TBS

- Une clinique TBS est un hôpital/une clinique pour le traitement des criminels ayant commis des crimes très graves mais considérés comme des malades mentaux. Cette notion pourrait être traduite en anglais par: *Forensic Psychiatric Hospital, Custodial Clinic, ou Placement under a Hospital Order.*

Portugal : 221 personnes ayant des troubles psychiatriques ont fait l'objet de mesures de sécurité et ne sont pas incluses dans le nombre total de détenus.

Saint Marin : Voir les remarques générales.

Suède : Le nombre total des détenus comprend ceux détenus dans les maisons d'arrêt. Les données couvrent les détenus purgeant leur peine à l'extérieur dans des établissements de traitement des toxicomanes, les détenus hospitalisés ainsi que les détenus évadés.

Suisse : Capacité totale des établissements pénitentiaires y compris détention dans les postes de police pour plus de 24 heures (voir remarques générales).

Les taux d'accroissement au cours des douze derniers mois sont les suivants :

Augmentation de plus de 5%		Entre -5% et +5%		Diminution de plus de 5%	
Arménie :	33,3%	Slovaquie :	5,0%	Turquie :	-7,0%
Royaume-Uni		Italie :	4,7%	Chypre :	-7,3%
Irlande du Nord :	23,7%	Hongrie :	3,8%	« LERY Macédoine » :	-12,4%
Moldova :	16,1%	Roumanie :	2,0%	République tchèque :	-20,7%
Andorre :	14,4%	Pologne :	0,8%		
Finlande :	13,7%	Portugal :	0,6%		
France :	13,6%	Ukraine :	-0,1%		
Lituanie :	12,2%	Lettonie :	-0,3%		
Albanie :	9,1%				
Royaume-Uni		Allemagne :	-0,6%		
Angleterre et Pays de Galles :	8,8%	Norvège :	-0,6%		
Danemark :	8,8%	Grèce :	-0,7%		
Autriche :	8,4%	Irlande :	-2,5%		
Espagne :	7,9%	Estonie :	-2,6%		
Bulgarie :	6,8%	Croatie :	-2,8%		
Malte :	6,7%	Slovénie :	-3,2%		
Suède :	6,6%	Islande :	-3,8%		
Luxembourg :	5,8%	Suisse :	-4,0%		
Pays-Bas :	5,7%	Russie :	-4,8%		
Belgique :	5,6%				

Tableau 2 Population détenue au 1^{er} septembre 2002 : âge médian, juvéniles et détenus de 18 à moins de 21 ans

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.2

	Age médian	Détenus de moins de 18 ans		Détenus de 18 à moins de 21 ans	
		Effectif	%	Effectif	%
Albanie	...	21	1,2	191	10,7
Andorre	32	0	0,0	3	5,5
Arménie	...	60	1,1
Autriche	28	114	1,5	703	9,4
Azerbaïdjan	40	90	0,5	700	3,8
Belgique	33,7	105	1,1	615	6,6
BH: Fédération	34	9	0,7	95	7,3
BH: Republika Srpska	36	0	0,0	23	2,8
Bulgarie	...	121	1,3
Croatie	38	7	0,3	93	3,6
Chypre	35	24	7,0
République tchèque
Danemark	...	12	0,3
Estonie	...	226	4,9	551	11,9
Finlande	33,3	17	0,5	114	3,3
France	31,6	688	1,3	4732	8,9
Géorgie	45	74	1,0	1015	13,8
Allemagne
Grèce	45
Hongrie	33,2	161	0,9	1652	9,2
Islande	29	0	0,0	8	7,5
Irlande	28	45	1,5	403	13,3
Italie	34	***	***	1471	2,6
Lettonie	35	261	3,1	577	6,8
Liechtenstein	40,2	0	0,0	0	0,0
Lituanie	...	274	2,4	508	4,5
Luxembourg	33	9	2,4	19	5,0
Malte	36	3	1,1	7	2,5
Moldova	32	27	0,3	744	7,1
Pays-Bas	32,4	101	0,6	1020	6,3
Norvège	...	13	0,5	202	7,6
Pologne	(31,8)	(540)	0,7
Portugal	34,3	289	2,1	549	4,0
Roumanie	31	1563	3,0	4638	9,0
Russie	...	23243	2,5
Saint Marin	56	0	0,0	0	0,0
Slovaquie	31	55	0,7	511	6,5
Slovénie	33	11	1,0	55	4,9
Espagne	34,2	***	***	1339	2,6
Suède	35	0	0,0	180	2,8
Suisse	...	80	1,6
« LERY Macédoine »	30,8	31	2,5	201	16,1
Turquie	(50,9)	2237	3,7	6966	11,6
Ukraine	...	4031	2,0	626	0,3
RU: Angleterre et Pays de Galles	29	2754	3,9	8592	12,0
RU: Irlande du Nord	28	61	5,7	156	14,5
RU : Ecosse	29	183	2,8	713	10,9
<i>Moyen</i>	34,8		1,5		6,9
<i>Médian</i>	33,3		1,1		6,7
<i>Minimum</i>	28,0		0,0		0,0
<i>Maximum</i>	56,0		5,7		16,1

Remarques - Tableau 2

Pays-Bas : Nombre de détenus de moins de 18 ans (y compris les « prévenus ») : 101 dont 90 étrangers illégaux.

Pologne :

- Age médian de la population détenue: c'est l'âge moyen (plutôt que l'âge médian) des détenus qui a été indiqué.
- Effectif des détenus de moins de 18 ans: les données datent du 8 mai 2003 (et non du 1^{er} septembre 2002) et comprennent les détenus âgés de 18 ans et de moins de 18 ans (c.-à-d. concernent les détenus de moins de 19 ans).

Suède : Age médian de la population détenue et détenus de 18 à moins de 21 ans: les données ne sont disponibles que pour détenus condamnés.

Turquie : L'âge médian de la population carcérale a été vérifié deux fois. Notre correspondant national en Turquie suggère que l'explication possible de ce chiffre très élevé tient à la culture traditionnelle de liens familiaux très forts. En outre, les jeunes sont sous la garde et la protection non seulement de leur famille mais aussi de l'ensemble de la société. En Turquie, les délinquants se situent dans la fourchette d'âge de 24 à 40 ans.

Tableau 3 Population détenue au 1^{er} septembre 2002 : femmes et étrangers

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.3

	Femmes détenues		Détenus étrangers	
	Effectif	%	Effectif	%
Albanie	79	4,4	10	0,6
Andorre	4	7,3	46	83,6
Arménie	123	2,2	10	0,2
Autriche	432	5,8	2475	33,0
Azerbaïdjan	274	1,5	398	2,2
Belgique	376	4,1	3785	40,9
BH: Fédération	52	4,0	64	4,9
BH: Republika Srpska	14	1,7	42	5,1
Bulgarie	316	3,3	190	2,0
Croatie	105	4,1	209	8,1
Chypre	20	5,8	148	42,9
République tchèque	692	4,1	1743	10,3
Danemark	160	4,7	561	16,3
Estonie	216	4,7	1660	35,8
Finlande	213	6,1	293	8,5
France	1953	3,7	11518	21,5
Géorgie	126	1,7	103	1,4
Allemagne	3643	4,6	23509	29,9
Grèce	403	4,9	3800	45,9
Hongrie	1093	6,1	836	4,6
Islande	5	4,7	10	9,3
Irlande	92	3,0	242	8,0
Italie	2465	4,4	16937	30,1
Lettonie	481	5,6	42	0,5
Liechtenstein	0	0,0	6	35,3
Lituanie	459	4,0	133	1,2
Luxembourg	23	6,1	243	63,9
Malte	11	3,9	99	35,0
Moldova	291	2,8	106	1,0
Pays-Bas	888	5,5	4733	29,1
Norvège	140	5,3	398	15,0
Pologne	2167	2,7	1306	1,6
Portugal	1101	8,0	1647	12,0
Roumanie	2405	4,7	374	0,7
Russie	53683	5,8	15500	1,7
Saint Marin	0	0,0	0	0,0
Slovaquie	193	2,5	179	2,3
Slovénie	50	4,5	171	15,3
Espagne	4149	8,1	12961	25,4
Suède	343	5,3	1390	21,4
Suisse	310	6,2	3531	70,8
« LERY Macédoine »	29	2,3	74	5,9
Turquie	2217	3,7	1043	1,7
Ukraine	11727	5,9	3167	1,6
RU: Angleterre et Pays de Galles	4362	6,1
RU: Irlande du Nord	32	3,0	16	1,5
RU : Ecosse	306	4,7	79	1,2
<i>Moyen</i>		4,3		17,2
<i>Médian</i>		4,5		8,3
<i>Minimum</i>		0,0		0,0
<i>Maximum</i>		8,1		83,6

Remarques - Tableau 3

Allemagne : Données au 31 mars 2002 pour les femmes détenues et au 31 mars 2001 pour les détenus étrangers.

Suède : Nombre de détenus étrangers: les données ne concernent que les détenus condamnés.

Suisse : Nombre de détenus étrangers (y compris les "prévenus"): Estimation.

Royaume-Uni

Irlande du Nord : La catégorie des «détenus étrangers» comprend des détenus de toutes les nationalités à l'exclusion de l'Irlande du Nord, de la Grande-Bretagne et de la République d'Irlande. Elle comprend également 10 détenus immigrés.

Tableau 4 Population détenue au 1^{er} septembre 2002 : structure juridique (effectifs)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.4

	(a) détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)	(b) détenus déclarés coupables, non encore condamnés	(c) détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire	(d) détenus condamnés (condamnation définitive)	(e) autres cas
Albanie	343	1442	0
Andorre	30	3	6	16	0
Arménie	714	159	...	4910	***
Autriche	1947	***	...	5013	551
Azerbaïdjan	1361	703	207	16050	0
Belgique	2684	***	635	4856	1096
BH: Fédération	270	12	83	928	0
BH: Republika Srpska	144	5	29	637	1
Bulgarie	453	1453	...	7701	0
Croatie	820	1535	229
Chypre	32	313	...
République tchèque	1619	1736	...	13368	138
Danemark	778	230	...	2411	20
Estonie	249	3210	***
Finlande	501	2774	191
France	16895	***	1582	34955	31
Géorgie
Allemagne		18063		60443	***
Grèce	2008			6276	
Hongrie	3383	1884	***	13370	242
Islande	20	***	...	87	0
Irlande	480	2548	0
Italie	12085	***	9932	33056	1127
Lettonie	491	1739	672	4762	853
Liechtenstein	(7)	***	...	10	0
Lituanie	1252	130	150	10406	0
Luxembourg	133	***	35	190	22
Malte	84	***	...	199	***
Moldova	200	1544	1243	7319	
Pays-Bas	5743	***	...	5445	1812
Norvège	676	***	***	1920	66
Pologne	21632	58978	...
Portugal	3779	***	336	9615	-4
Roumanie	4841	0	5556	39967	1112
Russie	72608	22786	39511	770463	36748
Saint Marin	0	0	0	1	0
Slovaquie	2184	5665	0
Slovénie	44	158	147	706	65
Espagne	11543	***	...	39451	***
Suède		1393		5081	32
Suisse	2420	***	...	2567	...
« LERY Macédoine »	73	105	29	1041	***
Turquie	27655	***	2761	29675	***
Ukraine	17789	10064	8724	159678	
RU: Angleterre et Pays de Galles	7727	5164	...	57359	1074
RU: Irlande du Nord	399	653	24
RU : Ecosse	1117	162	...	5220	14

Remarques - Tableau 4

Arménie : La répartition des détenus selon le statut juridique a été indiquée sur un total de 5 783 détenus au lieu des 5 624 indiqués dans le Tableau 1.

Autriche : (e) comprend 511 détenus faisant l'objet de mesures de prévention (c.-à-d. des malades mentaux qui ne peuvent être condamnés mais qui sont dangereux) et 40 personnes purgeant des peines administratives, détenues en attente d'une déportation et détenues en attente d'une extradition..

Belgique :

- La répartition des détenus selon le statut juridique a été indiquée sur un total de 9 271 détenus au lieu des 9 253 indiqués dans le Tableau 1.
- (e) La catégorie « autres cas » est entre autres composée de :
 - Délinquants anormaux internés
 - Condamnés / internés en application de l'article 21 de la Loi Défense Sociale
 - Vagabonds / mendiants mis à la disposition du Gouvernement
 - Etrangers à la disposition du Gouvernement
 - Récidiviste / délinquant d'habitude mis à la disposition du Gouvernement (application Loi Défense Sociale)
 - Souteneur à disposition du Gouvernement (application Art. 280 bis du Code Pénal)
 - Placement provisoire de mineur (loi du 1^{er} mars 2002)

La loi du 1^{er} mars 2002 relative au placement provisoire de mineurs ayant commis un fait qualifié d'infraction a instauré la possibilité de placer un mineur d'âge de façon provisoire dans un centre fermé dépendant du Service Fédéral Justice lors d'un manque de place dans les institutions publiques des Communautés. Ce centre fermé dépend directement du Directeur général de l'exécution des peines et mesures. Il ne s'agit en aucun cas d'une prison.

Dans l'application de cette loi, un partenariat a été conclu avec les Communautés, qui se chargent du suivi pédagogique des mineurs.

Croatie : (e) 98 mesures correctionnelles et 131 sanctions administratives.

République tchèque : (e) 90 détenus en attente d'une expulsion et 48 détenus en attente d'une extradition (total: 138).

Danemark : (e) Détenus conformément à la loi sur les étrangers.

Finlande : (e) Détenus purgeant une peine pour le non paiement d'une amende.

France :

(c) Nombre de détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou qui sont dans les délais légaux pour le faire : 1 582 (en appel ou en délai de recours).

(e) 31 contraintes par corps.

Hongrie :

- La répartition des détenus selon le statut juridique a été indiquée sur un total de 18 879 détenus au lieu des 18 054 indiqués dans le Tableau 1.
- (e) 50 referred to custody and 192 treated under constraint.

Italie : (e) Internés : sujets soumis à des mesures de sûreté.

Lettonie : (e) 841 personnes attendant l'application de leur peine; 28 personnes détenues en maison d'arrêt conformément à la loi sur l'application des peines (articles 16 et 20); 76 détenus en attente d'un transfèrement d'une maison d'arrêt dans un établissement pénitentiaire; 11 détenus en transit; 197 détenus dans l'hôpital pénitentiaire; total: 853.

Liechtenstein : (a) Le système statistique n'établit pas de distinction entre (a) et (c). Par conséquent, le chiffre donné sous (a) couvre (a) et (c).

Lituanie : La répartition des détenus selon le statut juridique a été indiquée sur un total de 11 938 détenus au lieu des 11 345 indiqués dans le Tableau 1.

Moldova : La répartition des détenus selon le statut juridique a été indiquée sur un total de 10 306 détenus au lieu des 10 532 indiqués dans le Tableau 1.

Pays-Bas :

- La répartition des détenus selon le statut juridique a été indiquée sur les 13 000 détenus dans des établissements pénitentiaires (ne sont pas inclus les détenus dans des établissements pour mineurs délinquants ni dans des cliniques TBS)
- (e) subsidiaire = 222; étrangers = 1 279; autres = 61; inconnu = 172; principal = 76.

Norvège :

- (a) Détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal): 676 (le chiffre comprend les personnes sous mandat de dépôt et les détenus condamnés qui ont fait appel, c.-à-d. la condamnation n'est pas définitive).
- (e) Défaut de paiement d'amende et autres cas non précisés.

Portugal : 221 personnes ayant des troubles psychiatriques ont fait l'objet de mesures de sécurité (ces personnes ne sont pas incluses dans le nombre total de détenus).

Roumanie : 1 112 contrevenants.

Russie : La répartition des détenus selon le statut juridique a été indiquée sur un total de 942 116 détenus au lieu des 919 330 indiqués dans le Tableau 1.

Slovénie : (e) La mesure éducative de placement dans un établissement correctionnel pour mineur est appliquée dans le foyer correctionnel, qui est l'unité d'organisation interne de l'administration. 25 mineurs âgés de 16 à 21 ans sont détenus dans cet établissement, mais certains peuvent avoir jusqu'à 23 ans. Cette mesure n'est pas définitive. Le nombre de personnes détenues pour délit correctionnel (*misdemeanour*) est de 40. (40+25=65).

Suède :

- (a) (b) (c): Il n'est pas possible de séparer ces groupes dans les statistiques. Le nombre total des détenus en détention préventive est de 1 393.
- (e) les « autres cas » concernent les détenus toxicomanes, les immigrants clandestins en attente d'une déportation, les personnes en attente de placement en institution psychiatrique et les personnes ayant violé les règles de la probation.

Ukraine : La répartition des détenus selon le statut juridique a été indiquée sur un total de 196 255 détenus au lieu des 198 946 indiqués dans le Tableau 1.

Royaume-Uni

Angleterre et Pays de Galles : (e) Non-criminels / Personnes détenues en vertu de la loi sur l'immigration et personnes détenues dans les commissariats de police.

Irlande du Nord : (e) 10 détenus immigrants clandestins et 14 détenus pour non paiement d'amende.

Tableau 5 Population détenue au 1^{er} septembre 2002 : structure juridique (taux)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.5

	(a) Proportion de détenus sans condamnation définitive en %	(b) Taux de détenus sans condamnation définitive pour 100 000 habitants	(c) Proportion de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) en %	(d) Taux de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) pour 100 000 habitants
Albanie
Andorre	70,9	58,8	54,5	45,2
Arménie	12,3	18,8
Autriche	25,9	23,9
Azerbaïdjan	12,4	27,9	7,4	16,7
Belgique	47,6	43,0	29,0	26,2
BH: Fédération	28,2	14,0	20,9	10,4
BH: Republika Srpska	21,9	12,8	17,6	10,3
Bulgarie	4,7	5,7
Croatie
Chypre
République tchèque	9,6	15,8
Danemark	22,6	14,5
Estonie
Finlande
France	34,6	30,3	31,6	27,7
Géorgie
Allemagne
Grèce
Hongrie	29,2	54,1	17,9	33,2
Islande	18,7	7,0
Irlande
Italie	41,2	41,1	21,5	21,5
Lettonie	44,1	160,1	5,8	20,9
Liechtenstein
Lituanie	12,8	44,1	10,5	36,0
Luxembourg	50,0	42,8	35,0	30,0
Malte	29,7	21,3
Moldova	1,9	5,5
Pays-Bas	44,2	35,7
Norvège	27,9	16,4	25,4	14,9
Pologne
Portugal	30,0	39,8	27,5	36,6
Roumanie	22,4	51,3	9,4	21,6
Russie	18,2	119,2	7,7	50,4
Saint Marin	0,0	0,0	0,0	0,0
Slovaquie
Slovénie	37,0	20,8	3,9	2,2
Espagne	22,6	28,6
Suède
Suisse	48,5	33,3
« LERY Macédoine »	16,6	10,2	5,8	3,6
Turquie	50,6	43,9	46,0	39,9
Ukraine	18,6	74,6	9,1	36,3
RU: Angleterre et Pays de Galles	10,8	14,8
RU: Irlande du Nord
RU : Ecosse	17,2	22,1
Moyen	30,7	45,3	19,9	22,2
Médian	28,7	41,9	17,9	21,5
Minimum	0,0	0,0	0,0	0,0
Maximum	70,9	160,1	54,5	50,4

Remarques - Tableau 5

RAPPEL

- Quand la rubrique « **détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire** » n'est pas renseignée dans le questionnaire faute de données disponibles - sans autre précision -, on considère que les détenus dans cette situation sont comptabilisés avec les « **condamnés définitifs** ». Dans ce cas, on ne peut pas calculer l'indice (a) - *Proportion de détenus sans condamnation définitive* - et l'indice (b) - *taux de détenus sans condamnation définitive pour 100 000 habitants*.
- Quand la rubrique « **détenus déclarés coupables, non encore condamnés** » n'est pas renseignée dans le questionnaire faute de données disponibles - sans autre précision -, on considère que les détenus dans cette situation sont comptabilisés avec les « **détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal)** ». Dans ce cas, on ne peut pas calculer les indices (c) - *proportion de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) en %* - et (d) - *taux de détenus non jugés (pas encore de décision du tribunal) pour 100 000 habitants*.

Tableau 6 Distribution des détenus condamnés selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2002 (effectifs)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.6

	Homicide	Coups et blessures volontaires	Viol	Vol avec violence	Autres vols	Stupéfiants	Autres cas
Albanie	752	6	35	343	85	103	118
Andorre	4	2	2	4	0	4	0
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan	1915	1812	267	1983	2061	1200	6812
Belgique
BH: Fédération	309	113	82	51	177	25	171
BH: Republika Srpska	(296)	(24)	(20)	(71)	(91)	(19)	(161)
Bulgarie	994	83	261	821	3202	74	2266
Croatie	504	34	95	110	228	186	378
Chypre	12	44	13	7	81	53	103
République tchèque
Danemark	205	499	53	391	412	514	337
Estonie	(1023)	(265)	(135)	(546)	(1130)	(90)	(144)
Finlande	516	375	60	193	480	498	642
France	3345	5243	8025	3751	4090	4020	6481
Géorgie
Allemagne	4586	5594	2641	4951	13526	8574	20870
Grèce	1080	...
Hongrie	1457	1303	490	2524	5642	307	1647
Islande	12	6	2	1	12	33	21
Irlande	133	311	154	264	322	353	1011
Italie	5366	129	637	4741	1546	11874	8763
Lettonie	666	471	179	958	1655	189	644
Liechtenstein	0	0	0	2	1	3	4
Lituanie	1596	289	521	2450	3802	374	1374
Luxembourg	30	11	20	25	33	48	23
Malte	26	2	7	33	0	93	38
Moldova	1411	451	454	1399	2592	222	790
Pays-Bas	938	347	256	712	1095	1426	671
Norvège	90	208	58	139	230	568	627
Pologne
Portugal	1067	231	298	1346	1849	4000	779
Roumanie	6612	800	2048	6220	18938	238	5111
Russie	100888	***	25454	85262	117952
Saint Marin	0	0	0	0	0	1	0
Slovaquie	(767)	(701)	(399)	(1683)	(5368)	(264)	(0)
Slovénie	107	28	77	85	131	69	209
Espagne	1893	986	1771	17620	3035	11918	2228
Suède	285	600	143	461	651	1158	1783
Suisse
« LERY Macédoine »	156	14	26	95	391	166	193
Turquie	3919	1230	1891	516	2990	2605	16524
Ukraine	19507	15920	3913	2385	61754	7009	41224
RU: Angleterre et Pays de Galles	4323	755	2702	6353	14026	8473	16548
RU: Irlande du Nord	138	75	49	60	78	55	198
RU : Ecosse	669	757	173	610	816	796	1399

Remarques - Tableau 6

Autriche : Le système statistique ne permet pas d'établir la répartition de détenus par infraction *principale* ; par conséquent les détenus sont comptés une fois pour chaque infraction incluse dans la sentence (c'est-à-dire que l'unité de compte est l'infraction et non pas la personne).

Bosnie-Herzégovine

Republika Srpska : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale a été indiquée sur un total de 682 détenus condamnés au lieu des 637 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.

Explication : Le système statistique ne permet pas d'établir la répartition de détenus par infraction *principale* ; par conséquent les détenus sont comptés une fois pour chaque infraction incluse dans la sentence (c'est-à-dire que l'unité de compte est l'infraction et non pas la personne).

Bulgarie : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale a été indiquée sur un total de 5435 détenus condamnés au lieu des 7 701 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.

Estonie : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale a été indiquée sur un total de 3333 détenus condamnés au lieu des 3 210 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.

Explication : Le système statistique ne permet pas d'établir la répartition de détenus par infraction *principale* ; par conséquent les détenus sont comptés une fois pour chaque infraction incluse dans la sentence (c'est-à-dire que l'unité de compte est l'infraction et non pas la personne).

Finlande :

- La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale a été indiquée sur un total de 2 764 détenus condamnés au lieu des 2 774 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.
- Données au 1^{er} mai 2002.

France : « viol » = viols et attentats à la pudeur.

Allemagne : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale a été indiquée sur un total de 60 742 détenus condamnés au lieu des 60 443 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4 parce qu'elle inclut 299 « prévenus » (personnes en détention préventive).

Liechtenstein : En application d'un accord entre le Liechtenstein et l'Autriche, la plupart des détenus condamnés à des peines de longue durée purgent leur peine dans des établissements pénitentiaires autrichiens. Par conséquent, ces détenus ne sont pas inclus dans les statistiques du Liechtenstein.

Slovaquie : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale a été indiquée sur un total de 9 182 détenus condamnés au lieu des 5 665 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.

Explication possible : Le système statistique ne permettrait pas d'établir la répartition de détenus par infraction *principale* ; par conséquent les détenus seraient comptés une fois pour chaque infraction incluse dans la sentence (c'est-à-dire que l'unité de compte serait l'infraction et non pas la personne).

Espagne : Les données pour vol avec violence sont assez élevées parce que, selon le Code pénal espagnol, le vol avec violence comprend toutes les formes du cambriolage.

Ukraine : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale a été indiquée sur un total de 151 712 détenus condamnés au lieu des 159 678 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.

Royaume-Uni

Angleterre et Pays de Galles : Données au 30 juin 2000. Par conséquent, la répartition des détenus condamnés selon la longueur de la peine a été indiquée sur un total de 53 180 détenus condamnés (au 30 juin 2000) au lieu des 57 359 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4 (qui correspondent au 31 août 2002).

Tableau 7 Distribution des détenus condamnés selon l'infraction principale au 1^{er} septembre 2002 (en %)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.7

	Homicide	Coups et blessures volontaires	Viol	Vol avec violence	Autres vols	Stupéfiants	Autres cas
Albanie	52,1	0,4	2,4	23,8	5,9	7,1	8,2
Andorre	25,0	12,5	12,5	25,0	0,0	25,0	0,0
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan	11,9	11,3	1,7	12,4	12,8	7,5	42,4
Belgique
BH: Fédération	33,3	12,2	8,8	5,5	19,1	2,7	18,4
BH: Republika Srpska	(43,4)	(3,5)	(2,9)	(10,4)	(13,3)	(2,8)	(23,6)
Bulgarie	12,9	1,1	3,4	10,7	41,6	1,0	29,4
Croatie	32,8	2,2	6,2	7,2	14,9	12,1	24,6
Chypre	3,8	14,1	4,2	2,2	25,9	16,9	32,9
République tchèque
Danemark	8,5	20,7	2,2	16,2	17,1	21,3	14,0
Estonie	(30,7)	(8,0)	(4,1)	(16,4)	(33,9)	(2,7)	(4,3)
Finlande	18,7	13,6	2,2	7,0	17,4	18,0	23,2
France	9,6	15,0	23,0	10,7	11,7	11,5	18,5
Géorgie
Allemagne	7,5	9,2	4,3	8,2	22,3	14,1	34,4
Grèce	17,2	...
Hongrie	10,9	9,7	3,7	18,9	42,2	2,3	12,3
Islande	13,8	6,9	2,3	1,1	13,8	37,9	24,1
Irlande	5,2	12,2	6,0	10,4	12,6	13,9	39,7
Italie	16,2	0,4	1,9	14,3	4,7	35,9	26,5
Lettonie	14,0	9,9	3,8	20,1	34,8	4,0	13,5
Liechtenstein	0,0	0,0	0,0	20,0	10,0	30,0	40,0
Lituanie	15,3	2,8	5,0	23,5	36,5	3,6	13,2
Luxembourg	15,8	5,8	10,5	13,2	17,4	25,3	12,1
Malte	13,1	1,0	3,5	16,6	0,0	46,7	19,1
Moldova	19,3	6,2	6,2	19,1	35,4	3,0	10,8
Pays-Bas	17,2	6,4	4,7	13,1	20,1	26,2	12,3
Norvège	4,7	10,8	3,0	7,2	12,0	29,6	32,7
Pologne
Portugal	11,1	2,4	3,1	14,1	19,3	41,8	8,1
Roumanie	16,5	2,0	5,1	15,6	47,4	0,6	12,8
Russie	13,1	...	3,3	11,1	15,3
Saint Marin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	0,0
Slovaquie	(8,4)	(7,6)	(4,3)	(18,3)	(58,5)	(2,9)	(0,0)
Slovénie	15,2	4,0	10,9	12,0	18,6	9,8	29,6
Espagne	4,8	2,5	4,5	44,7	7,7	30,2	5,6
Suède	5,6	11,8	2,8	9,1	12,8	22,8	35,1
Suisse
« LERY Macédoine »	15,0	1,3	2,5	9,1	37,6	15,9	18,5
Turquie	13,2	4,1	6,4	1,7	10,1	8,8	55,7
Ukraine	12,9	10,5	2,6	1,6	40,7	4,6	27,2
RU: Angleterre et Pays de Galles	8,1	1,4	5,1	11,9	26,4	15,9	31,1
RU: Irlande du Nord	21,1	11,5	7,5	9,2	11,9	8,4	30,3
RU : Ecosse	12,8	14,5	3,3	11,7	15,6	15,2	26,8
Moyen	15,2	7,1	4,9	12,9	20,6	17,8	21,2
Médian	13,1	6,6	3,8	11,9	17,2	14,1	19,1
Minimum	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,6	0,0
Maximum	52,1	20,7	23,0	44,7	58,5	100,0	55,7

Remarques - Tableau 7 : Voir les remarques au Tableau 6

Tableau 8 Distribution des détenus condamnés selon la longueur de la peine (prononcée), au 1^{er} septembre 2002 (effectifs)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.8

	(a) moins d'un mois	(b) un mois à moins de 3 mois	(c) 3 mois à moins de 6 mois	(d) 6 mois à moins d'un an	(e) un an à moins de 3 ans	(f) 3 ans à moins de 5 ans	(g) 5 ans à moins de 10 ans	(h) 10 ans à moins de 20 ans	(i) 20 ans et plus	(j) Peines à vie	(k) condamnation à mort	
Albanie	0	1	0	1	32	186	420	570	163	69	***	
Andorre	0	0	0	1	7	3	2	3	0	0	***	
Arménie	
Autriche	43	234	291	680	1794	783	645	380	45	166	***	
Azerbaïdjan	***	***	47	98	2455	4883	5830	2566	0	171	***	
Belgique	7	16	94	189	742	1279	1467	486		247	(1)*	
BH: Fédération	33	29	75	114	238	115	195	121	8	0	0	
BH: Republika Srpska	1	16	32	46	135	100	125	182	0	0	***	
Bulgarie	1205				2536	1240	1171	1428	33	88	***	
Croatie	8	20	84	152	414	244	328	241	44	***	***	
Chypre	12	***	
République tchèque	
Danemark	***	...	***	
Estonie	837	586	1255	442	41	32	***	
Finlande	***	253	332	485	1622				***	73	***	
France	4034			5921	8085	3566	4838	6851	1104	556	***	
Géorgie	***	...	***	
Allemagne	765	4555	7575	12307	(12105)	(15272)	5103	1039	***	1722	***	
Grèce	(2)*	
Hongrie	14	101	338	1771	4907	2449	2671	920	0	199	0	
Islande	0	10	11	17	19	11	9	9	1	0	***	
Irlande	8	60	148	272	745	496	566	116	11	126	***	
Italie	212	167	691	2107	7104	7150	8050	4606	2017	952	***	
Lettonie	***	***	21	138	1416	1170	1542	449	13	13	***	
Liechtenstein	0	0	0	0	5	1	4	0	0	0	***	
Lituanie	0	0	229	588	3373	2353	2765	1010	9	79	0	
Luxembourg	0	0	7	13	63	21	39	29	3	15	***	
Malte	0	1	6	20	41	25	56	35	9	6	***	
Moldova	***	***	...	53	514	1623	3342	1387	350	50	***	
Pays-Bas	169	353	483	668	1564	841	850	208	10,8	7	***	
Norvège	***	***	
Pologne	***	
Portugal	28	37	70	183	1453	3609	2176	1819	240	***	***	
Roumanie	2087				23438			8710	4987	646	99	0
Russie	***	***	***	10495	114532	266706	299151	61577	1226	1427	0	
Saint Marin	***	
Slovaquie	242			1029	1967	804	1067	542		14	***	
Slovénie	1	13	54	67	219	147	143	59	3	***	***	
Espagne	***	
Suède	7	283	438	808	1694	762	699	271	10	109	***	
Suisse	***	
« LERY Macédoine »	3	3	46	137	315	179	252	102	***	4	***	
Turquie	1581	848	962	1885	5996	3702	4503	6085	2280	1746	87	
Ukraine				2075	36502	50836	48015	13513	58	713	(***)	
RU: Angleterre et Pays de Galles	4022			3605	13677	26805		4050		5199	***	
RU: Irlande du Nord	2	7	37	48	146	108	131	70	6	98	***	
RU : Ecosse	71	71	394	605	1069	780	1157	218	6	606	***	

Remarques - Tableau 8

Autriche : La répartition des détenus condamnés en fonction de la durée de la peine donne un total de 5 061 détenus condamnés au lieu des 5 013 indiqués dans la colonne (d), car ce chiffre comprend les détenus purgeant des peines administratives (courtes).

Belgique : Le système SIDIS (système informatique de détention – detentie informatie systeem) n'utilise pas les mêmes catégories que celles proposées par SPACE. Aussi, pour arriver au total de 4 856 détenus il faut encore ajouter les catégories de condamnés suivantes aux catégories incluses dans le tableau:

- Condamnés correctionnels de +5 ans : 20 (il s'agit d'une catégorie qui n'est plus utilisée actuellement, mais certains détenus sont encore inscrits comme tel)
- Condamnés à une peine criminelle à temps : 308.

Concernant ce dernier point, notons que le Code pénal belge prévoit trois types de peine :

- (1) les peines criminelles (réclusion et détention) qui peuvent être à perpétuité ou bien à temps (pouvant aller de 5 à 30 ans de durée).
- (2) les peines d'emprisonnement correctionnel
- (3) les peines d'emprisonnement de police

Or, dans le système de gestion administrative de détention, les peines criminelles à temps (1) ne sont pas subdivisées selon leur durée, contrairement aux peines reprises sous (2) et (3). Aussi, les peines criminelles à temps sont reprises dans leur globalité sous une seule rubrique.

Par conséquent, dans la répartition des détenus condamnés selon la longueur de la peine, *les peines relativement longues sont sous-représentées*.

Le chiffre de la colonne (k) concerne une personne condamnée à mort avant l'abolition de la peine capitale, dont la situation n'a pas encore été réglée par l'administration.

Finlande :

- Données au 1^{er} mai 2002.
- La répartition des détenus condamnés selon la longueur de la peine a été indiquée sur un total de 2 765 détenus condamnés au lieu des 2 774 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.
- Les 1 622 détenus placés sous la rubrique « plus d'un an » sont distribués de la manière suivante :
 - un an à moins de 2 ans : 614
 - 2 ans à moins de 4 ans : 518
 - 4 ans à moins de 8 ans : 363
 - 8 ans et plus : 127

Allemagne :

Les limites inférieure et supérieure des catégories (d), (e), (f), (g) et (h) sont différentes. Voici les limites qui ont été employées:

- (d) 6 mois à 1 an (au lieu de 6 mois à moins d'1 an)
- (e) plus d'1 an à 2 ans (au lieu d'1 an à moins de 3 ans)
- (f) plus de 2 ans à 5 ans (au lieu de 3 ans à moins de 5 ans)
- (g) plus de 5 ans à 10 ans (au lieu de 5 ans à moins de 10 ans)
- (h) plus de 10 ans à 15 ans (au lieu de 10 ans à moins de 20 ans)

Grèce : Répartition de 3 275 des 6 276 détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine (prononcée) :

- moins de 6 mois : 129
- 6 mois à moins d'un an : 196
- un an à moins de 2 ans : 192
- 2 ans à moins de 5 ans : 540
- 5 ans à moins de 10 ans : 898
- 10 ans à moins de 15 ans : 556
- 15 ans et plus : 448
- peines perpétuelles : 314
- condamnation à mort : 2

Le chiffre de la colonne (k) concerne des personnes condamnées à mort avant l'abolition de la peine capitale.

Pays-Bas :

- (g) 5 ans à moins de 12 ans (au lieu de 5 ans à moins de 10 ans)
- (h) (i) : 12 ans et plus (au lieu de 10 ans et plus)
- L'addition de toutes les colonnes n'arrive pas à 100% (c'est-à-dire 5445 détenus) parce que la longueur de la détention est inconnue pour 302 détenus.

Roumanie : Les 23 438 détenus placés sous la rubrique « un an à moins de 5 ans » sont distribués de la manière suivante : « un an à moins de 2 ans » = 4 684; « 2 ans à moins de 5 ans » = 18 754.

Russie : La répartition des détenus condamnés selon la longueur de la peine a été indiquée sur un total de 755 114 détenus condamnés au lieu des 770 463 indiqués dans la colonne d du Tableau 4.

Slovaquie : La répartition des détenus condamnés selon l'infraction principale a été indiquée sur un total de 9 182 détenus condamnés au lieu des 5665 indiqués dans la colonne d du Tableau 4.

Explication possible : Le système statistique ne permettrait pas d'établir la répartition de détenus par infraction *principale* ; par conséquent les détenus seraient comptés une fois pour chaque infraction (c'est-à-dire que l'unité de compte serait l'infraction et non pas la personne).

Slovénie : La durée minimale est de 15 jours et la durée maximale de 15 ans. La peine de 30 ans de détention peut être décidée pour les crimes les plus graves commis volontairement. Le Code pénal ne prévoit pas de condamnation à vie.

Espagne :

- Peines prononcées selon l'ancien code pénal (code de 1973) : « moins d'un mois » (46), « un mois à moins de 6 mois » (189), « 6 mois à moins de 6 ans » (2 049), « 6 ans à moins de 12 ans » (1 212), « 12 ans à moins de 20 ans » (913), « 20 ans à 30 ans » (963). Total: 5 372.
- Peines prononcées selon le nouveau code pénal (code de 1995) : « 6 mois à moins de 3 ans » (11 936), « 3 ans à moins de 8 ans » (13 883), « 8 ans à moins de 15 ans » (5 844), « 15 ans à moins de 20 ans » (1 045), plus de 20 ans (390), arrêt de fin de semaine (444), amende (80), mesures de sécurité (personne non imputable) (457). Total: 34 079.

Ukraine :

- La répartition des détenus condamnés selon la longueur de la peine a été indiquée sur un total de 151 712 détenus condamnés au lieu des 159 678 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.
- Condamnation à mort : Moratoire.

Royaume-Uni

Angleterre et Pays de Galles : À cause de l'arrondissement des chiffres, la répartition des détenus condamnés selon la longueur de la peine a été indiquée sur un total de 57 358 détenus condamnés au lieu des 57 359 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.

Ecosse : La répartition des détenus selon la longueur de la peine exclut 243 détenus remis en liberté sous contrôle judiciaire. Ainsi, la répartition couvre un total de 4 977 détenus condamnés au lieu des 5 220 indiqués dans la colonne (d) du Tableau 4.

Tableau 9 Distribution des détenus condamnés selon la longueur de la peine (prononcée), au 1^{er} septembre 2002 (en %)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.9

	(a) moins d'un mois	(b) un mois à moins de 3 mois	(c) 3 mois à moins de 6 mois	(d) 6 mois à moins d'un an	(e) un an à moins de 3 ans	(f) 3 ans à moins de 5 ans	(g) 5 ans à moins de 10 ans	(h) 10 ans à moins de 20 ans	(i) 20 ans et plus	(j) Peines à vie	(k) condamnation à mort
Albanie	0,0	0,1	0,0	0,1	2,2	12,9	29,1	39,5	11,3	4,8	***
Andorre	0,0	0,0	0,0	6,3	43,8	18,8	12,5	18,8	0,0	0,0	***
Arménie
Autriche	0,8	4,6	5,7	13,4	35,4	15,5	12,7	7,5	0,9	3,3	***
Azerbaïdjan	***	***	0,3	0,6	15,3	30,4	36,3	16,0	0,0	1,1	***
Belgique	0,1	0,3	1,9	3,9	15,3	26,3	30,2	10,0		5,1	(0,02)
BH: Fédération	3,6	3,1	8,1	12,3	25,6	12,4	21,0	13,0	0,9	0,0	0
BH: Republika Srpska	0,2	2,5	5,0	7,2	21,2	15,7	19,6	28,6	0,0	0,0	***
Bulgarie		15,6			32,9	16,1	15,2	18,5	0,4	1,1	***
Croatie	0,5	1,3	5,5	9,9	27,0	15,9	21,4	15,7	2,9	0,0	***
Chypre	3,8	***
République tchèque	***
Danemark	***	...	***
Estonie	26,1	18,3	39,1	13,8	1,3	1,0	***
Finlande	***	9,2	12,0	17,5	58,7				***	2,6	***
France		11,5		16,9	23,1	10,2	13,8	19,6	3,2	1,6	***
Géorgie	***	...	***
Allemagne	1,3	7,5	12,5	20,4	(20,0)	(25,3)	8,4	1,7	***	2,8	***
Grèce	(0,03)
Hongrie	0,1	0,8	2,5	13,2	36,7	18,3	20,0	6,9	0,0	1,5	0
Islande	0,0	11,5	12,6	19,5	21,8	12,6	10,3	10,3	1,1	0,0	***
Irlande	0,3	2,4	5,8	10,7	29,2	19,5	22,2	4,6	0,4	4,9	***
Italie	0,6	0,5	2,1	6,4	21,5	21,6	24,4	13,9	6,1	2,9	***
Lettonie	***	***	0,4	2,9	29,7	24,6	32,4	9,4	0,3	0,3	***
Liechtenstein	0,0	0,0	0,0	0,0	50,0	10,0	40,0	0,0	0,0	0,0	***
Lituanie	0,0	0,0	2,2	5,7	32,4	22,6	26,6	9,7	0,1	0,8	0
Luxembourg	0,0	0,0	3,7	6,8	33,2	11,1	20,5	15,3	1,6	7,9	***
Malte	0,0	0,5	3,0	10,1	20,6	12,6	28,1	17,6	4,5	3,0	***
Moldova	***	***	...	0,7	7,0	22,2	45,7	19,0	4,8	0,7	***
Pays-Bas	3,1	6,5	8,9	12,3	28,7	15,4	15,6	3,8	0,2	0,1	***
Norvège	***	***
Pologne	***
Portugal	0,3	0,4	0,7	1,9	15,1	37,5	22,6	18,9	2,5	***	***
Roumanie		5,2			58,6		21,8	12,5	1,6	0,2	0
Russie	***	***	***	1,4	15,2	35,3	39,6	8,2	0,2	0,2	0
Saint Marin	***
Slovaquie		4,3		18,2	34,7	14,2	18,8	9,6		0,2	***
Slovénie	0,1	1,8	7,6	9,5	31,0	20,8	20,3	8,4	0,4	***	***
Espagne	***
Suède	0,1	5,6	8,6	15,9	33,3	15,0	13,8	5,3	0,2	2,1	***
Suisse	***
« LERY Macédoine »	0,3	0,3	4,4	13,2	30,3	17,2	24,2	9,8	***	0,4	***
Turquie	5,3	2,9	3,2	6,4	20,2	12,5	15,2	20,5	7,7	5,9	0,3
Ukraine				1,4	24,1	33,5	31,6	8,9	0,0	0,5	(***)
RU: Angleterre et Pays de Galles		7,0		6,3	23,8	46,7		7,1		9,1	***
RU: Irlande du Nord	0,3	1,1	5,7	7,4	22,4	16,5	20,1	10,7	0,9	15,0	***
RU : Ecosse	1,4	1,4	7,9	12,2	21,5	15,7	23,2	4,4	0,1	12,2	***
Moyen	0,8	2,6	4,8	8,8	25,6	19,0	23,4	12,8	1,8	2,7	
Médian	0,2	1,3	4,4	7,4	24,9	16,5	21,6	11,6	0,6	1,1	
Minimum	0,0	0,0	0,0	0,0	2,2	10,0	8,4	0,0	0,0	0,0	
Maximum	5,3	11,5	12,6	20,4	50,0	37,5	45,7	39,5	11,3	15,0	

Remarques - Tableau 9

- Voir les remarques au Tableau 8.
- Pour certains pays, l'addition des pourcentages est inférieur à 100%. C'est le cas pour :
 - Belgique : 93,2%, voir les remarques au Tableau 8.
 - Chypre : 3,8%, parce que seules les données sur les peines perpétuelles sont disponibles.
 - Estonie : 99,5% parce que certaines données ne sont pas disponibles.
 - Pays-Bas : 94,7%, voir les remarques au Tableau 8.

Tableau 10 Distribution des détenus condamnés selon la longueur de la peine (prononcée), au 1^{er} septembre 2002 : fréquences cumulées en %

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.10

	Peines à temps	Moins d'un an	1 an et plus	3 ans et plus	5 ans et plus	10 ans et plus (à temps)	Peines à vie	Condamnation à mort
Albanie	95,2	0,1	95,1	92,9	80,0	50,8	4,8	***
Andorre	100,0	6,3	93,8	50,0	31,3	18,8	0,0	***
Arménie
Autriche	96,7	24,7	72,1	36,6	21,1	8,4	3,3	***
Azerbaïdjan	98,9	0,9	98,0	82,7	52,3	16,0	1,1	***
Belgique	88,1	6,3	81,8	66,6	40,2	10,0	5,1	(0,02)
BH: Fédération	100,0	27,0	73,0	47,3	34,9	13,9	0,0	0
BH: Republika Srpska	100,0	14,9	85,1	63,9	48,2	28,6	0,0	***
Bulgarie	98,9	15,6	83,2	50,3	34,2	19,0	1,1	***
Croatie	100,0	17,2	82,8	55,8	39,9	18,6	0,0	***
Chypre	96,2	3,8	***
République tchèque	***
Danemark	***
Estonie	98,5	...	98,5	72,4	54,1	15,0	1,0	***
Finlande	97,4	38,7	58,7	2,6	***
France	98,4	28,5	69,9	46,8	36,6	22,8	1,6	***
Géorgie	***
Allemagne	97,2	41,7	55,5	35,4	10,2	1,7	2,8	***
Grèce	(0,03)
Hongrie	98,5	16,6	81,9	45,2	26,9	6,9	1,5	0
Islande	100,0	43,7	56,3	34,5	21,8	11,5	0,0	***
Irlande	95,1	19,2	75,9	46,7	27,2	5,0	4,9	***
Italie	97,1	9,6	87,5	66,0	44,4	20,0	2,9	***
Lettonie	99,7	3,3	96,4	66,7	42,1	9,7	0,3	***
Liechtenstein	100,0	0,0	100,0	50,0	40,0	0,0	0,0	***
Lituanie	99,2	7,9	91,4	59,0	36,4	9,8	0,8	0
Luxembourg	92,1	10,5	81,6	48,4	37,4	16,8	7,9	***
Malte	97,0	13,6	83,4	62,8	50,3	22,1	3,0	***
Moldova	99,3	0,7	98,6	91,6	69,4	23,7	0,7	***
Pays-Bas	94,5	30,7	63,8	35,1	19,6	4,0	0,1	***
Norvège	***	***
Pologne	***
Portugal	100,0	3,3	96,7	81,6	44,0	21,4	***	***
Roumanie	99,8	5,2	94,5	...	35,9	14,1	0,2	0
Russie	99,8	1,4	98,4	83,3	47,9	8,3	0,2	0
Saint Marin	***
Slovaquie	99,8	22,4	77,3	42,6	28,4	9,6	0,2	***
Slovénie	100,0	19,1	80,9	49,9	29,0	8,8	***	***
Espagne	***
Suède	97,9	30,2	67,6	34,3	19,3	5,5	2,1	***
Suisse	***
« LERY Macédoine »	99,6	18,2	81,5	51,2	34,0	9,8	0,4	***
Turquie	93,8	17,8	76,0	55,8	43,4	28,2	5,9	0,3
Ukraine	99,5	1,4	98,2	74,1	40,6	8,9	0,5	(***)
RU: Angleterre et Pays de Galles	90,9	13,3	77,6	53,8	...	7,1	9,1	***
RU: Irlande du Nord	85,0	14,4	70,6	48,2	31,7	11,6	15,0	***
RU : Ecosse	87,8	22,9	64,9	43,4	27,7	4,5	12,2	***
Moyen	97,1	15,6	81,9	56,6	37,7	14,0	2,7	
Médian	98,5	14,9	81,9	50,7	36,5	11,5	1,1	
Minimum	85,0	0,0	55,5	34,3	10,2	0,0	0,0	
Maximum	100,0	43,7	100,0	92,9	80,0	50,8	15,0	

Remarques - Tableau 10 : Voir les remarques aux tableaux 8 et 9

Tableau 11 Distribution des détenus condamnés à moins d'un an selon la longueur de la peine (prononcée), au 1^{er} septembre 2002 (pourcentages)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.11

	Moins d'un mois	Un mois à moins de 3 mois	3 mois à moins de 6 mois	6 mois à moins d'un an	Ensemble moins d'un an
Albanie	0,0	50,0	0,0	50,0	100
Andorre	0,0	0,0	0,0	100,0	100
Arménie
Autriche	3,4	18,8	23,3	54,5	100
Azerbaïdjan	***	***	32,4	67,6	
Belgique	2,3	5,2	30,7	61,8	100
BH: Fédération	13,1	11,6	29,9	45,4	100
BH: Republika Srpska	1,1	16,8	33,7	48,4	100
Bulgarie		100,0			100
Croatie	3,0	7,6	31,8	57,6	100
Chypre
République tchèque
Danemark
Estonie
Finlande	...	23,6	31,0	45,3	100
France		40,5		59,5	100
Géorgie
Allemagne	3,0	18,1	30,1	48,8	100
Grèce
Hongrie	0,6	4,5	15,2	79,6	100
Islande	0,0	26,3	28,9	44,7	100
Irlande	1,6	12,3	30,3	55,7	100
Italie	6,7	5,3	21,8	66,3	100
Lettonie	***	***	13,2	86,8	100
Liechtenstein
Lituanie	0,0	0,0	28,0	72,0	100
Luxembourg	0,0	0,0	35,0	65,0	100
Malte	0,0	3,7	22,2	74,1	100
Moldova	***	***	***	100,0	100
Pays-Bas	10,1	21,1	28,9	39,9	100
Norvège
Pologne
Portugal	8,8	11,6	22,0	57,5	100
Roumanie		100,0			100
Russie	***	***	***	100,0	100
Saint Marin
Slovaquie		19,0		81,0	100
Slovénie	0,7	9,6	40,0	49,6	100
Espagne
Suède	0,5	18,4	28,5	52,6	100
Suisse
« LERY Macédoine »	1,6	1,6	24,3	72,5	100
Turquie	30,0	16,1	18,2	35,7	100
Ukraine				100,0	100
RU: Angleterre et Pays de Galles		52,7		47,3	100
RU: Irlande du Nord	2,1	7,4	39,4	51,1	100
RU : Ecosse	6,2	6,2	34,5	53,0	100
Moyen	4,1	12,3	25,9	63,2	
Médian	1,6	10,6	28,9	57,6	
Minimum	0,0	0,0	0,0	35,7	
Maximum	30,0	50,0	40,0	100,0	

Remarques - Tableau 11 : Voir les remarques aux tableaux 8 et 9

I.2 LES POPULATIONS PENITENTIAIRES

Flux d'entrées, durées de détention, évasions et décès en 2001

Tableau 12 Flux d'entrées de l'année 2001

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.12

	Nombre total d'entrées	Taux d'entrées p. 100 000 hab.	Entrées avant condamnation définitive	
			Effectif	%
Albanie
Andorre	125	188,4	93	74,4
Arménie
Autriche	2802	34,4
Azerbaïdjan
Belgique	14375	140,1	9595	66,7
BH: Fédération	7386	284,1	2656	36,0
BH: Republika Srpska	2163	154,5	475	22,0
Bulgarie	5304	67,2	2716	51,2
Croatie	17001	383,1
Chypre	1318	172,2	673	51,1
République tchèque	17502	170,4
Danemark
Estonie	5906	433,9
Finlande	6832	131,5	1886	27,6
France	67308	110,3	46471	69,0
Géorgie	9783	247,8	6328	64,7
Allemagne	704657	854,8
Grèce
Hongrie	31280	307,4	4684	15,0
Islande	339	118,3	91	26,8
Irlande	12127	312,5	6967	57,5
Italie	78649	139,7	67238	85,5
Lettonie
Liechtenstein	160	477,3
Lituanie	14241	...
Luxembourg	906	204,0	413	45,6
Malte	327	82,9	237	72,5
Moldova
Pays-Bas
Norvège	12134	268,2	3856	31,8
Pologne	95775	247,9	52007	54,3
Portugal	6936	67,1	5958	85,9
Roumanie
Russie	1832153	1272,7	494249	27,0
Saint Marin	27	95,9	2	7,4
Slovaquie	19243	357,7	4731	24,6
Slovénie	5155	258,5	990	19,2
Espagne	41359	102,4	27439	66,3
Suède
Suisse	60735	836,7	50572	83,3
« LERY Macédoine »	3708	181,9	983	26,5
Turquie	100070	144,4	14060	14,1
Ukraine
RU: Angleterre et Pays de Galles	129733	249,3	98781	76,1
RU: Irlande du Nord	4717	279,9	2205	46,7
RU : Ecosse	34699	685,5	15452	44,5
Moyen		287,6		47,4
Médian		204,0		46,7
Minimum		34,4		7,4
Maximum		1272,7		85,9

Remarques - Tableau 12

Lettonie : 5 186 entrées et 3 699 détenus transférés d'une maison d'arrêt à un établissement pénitentiaire en 2001.

Lituanie : Si l'on inclut toutes les entrées qu'il faut exclure selon l'explication de cette catégorie, on obtient un total de 35 000.

Royaume-Uni

Angleterre et Pays de Galles : Données pour l'année 2000 (remarque générale pour toute la partie I.2 de l'enquête)

Tableau 13 Indicateur de la durée moyenne de détention (en 2001)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.13

	Nombre total de journées de détention	Nombre moyen de détenus	Nombre total d'entrées (Tableau 12)	Indicateur de la durée moyenne de détention (en mois)
	a	b = a / 365	c	d = 12 (b/c)
Albanie	...	(1635)
Andorre	13271	36	125	3,5
Arménie	...	(4213)
Autriche	2580672	7070	2802	30,3
Azerbaïdjan
Belgique	3275586	8974	14375	7,5
BH: Fédération	464679	1273	7386	2,1
BH: Republika Srpska	274897	753	2163	4,2
Bulgarie	...	(9283)	5304	21,0
Croatie	...	(2623)	17001	1,9
Chypre	117895	323	1318	2,9
République tchèque	7757345	21253	17502	14,6
Danemark	1181177	3236
Estonie	...	(4789)	5906	9,7
Finlande	1144275	3135	6832	5,5
France	17684428	48450	67308	8,6
Géorgie	9783	...
Allemagne	...	(78707)	704657	1,3
Grèce	...	(8343)
Hongrie	846156	2318	31280	0,9
Islande	45079	124	339	4,4
Irlande	1135880	3112	12127	3,1
Italie	...	(55136)	78649	8,4
Lettonie	...	(8617)
Liechtenstein	4162	11	160	0,8
Lituanie	...	(10750)
Luxembourg	136214	373	906	4,9
Malte	...	(257)	327	9,4
Moldova	...	(10679)
Pays-Bas	4383322	12009
Norvège	958804	2627	12134	2,6
Pologne	28731340	78716	95775	9,9
Portugal	...	(13500)	6936	23,4
Roumanie	...	(50370)
Russie	...	(971496)	1832153	6,4
Saint Marin	231	1	27	0,4
Slovaquie	2682020	7348	19243	4,6
Slovénie	439095	1203	5155	2,8
Espagne	17006810	46594	41359	13,5
Suède	1970500	5399
Suisse	1798371	4927	60735	1,0
« LERY Macédoine »	453443	1242	3708	4,0
Turquie	23622766	64720	100070	7,8
Ukraine	...	(198885)
RU: Angleterre et Pays de Galles	...	(67056)	129733	6,2
RU: Irlande du Nord	...	(877)	4717	2,2
RU : Ecosse	2240005	6137	34699	2,1
Moyen				6,8
Médian				4,5
Minimum				0,4
Maximum				30,3

Remarques - Tableau 13

Lorsque nous ne disposons pas du nombre total de journées de détention en 2001, nous avons utilisé le nombre total de détenus au 1^{er} septembre 2001 en tant qu'estimation du nombre moyen de détenus en 2001 (Source : SPACE 2001). C'est le cas pour Albanie, Arménie, Bulgarie, Croatie, Estonie, Allemagne, Grèce, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova, Portugal, Roumanie, Russie, Ukraine, Angleterre et Pays de Galles, et Irlande du Nord. Pour cette raison, ces chiffres sont indiqués entre parenthèses.

Tableau 14 Evasions de détenus durant l'année 2001

- (a) Evasions de détenus (prévenus ou condamnés sous la garde de l'administration pénitentiaire) à partir d'un établissement fermé ou au cours d'un transfèrement administratif (2001)
 (b) Autres formes d'évasion (par exemple à partir d'un établissement ouvert - colonie agricole ou autres -, en semi-liberté, au cours d'une permission de sortir, etc.) dans l'année 2001

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.14

	(a) Nombre d'évasions de détenus	Nombre moyen de détenus en 2001 (Tableau 13)	Taux d'évasion pour 10 000 détenus	(b) Autres formes d'évasion
Albanie	0	(1635)	0	0
Andorre	0	36	0	0
Arménie	0	(4213)	0	0
Autriche	34	7070	48,1	228
Azerbaïdjan	3	9
Belgique	37	8974	41,2	95
BH: Fédération	4	1273	31,4	38
BH: Republika Srpska	8	753	106,2	45
Bulgarie	20	(9283)	21,5	31
Croatie	1	(2623)	3,8	52
Chypre	0	323	0	0
République tchèque	3	21253	1,4	22
Danemark	65	3236	200,9	625
Estonie	5	(4789)	10,4	5
Finlande	28	3135	89,3	395
France	38	48450	7,8	172
Géorgie	0	...	0	14
Allemagne	18	(78707)	2,3	683
Grèce	0	(8343)	0	47
Hongrie	4	2318	17,3	5
Islande	1	124	80,6	0
Irlande	13	3112	41,8	95
Italie	13	(55136)	2,4	205
Lettonie	0	(8617)	0	31
Liechtenstein	0	11	0	0
Lituanie	1	(10750)	0,9	8
Luxembourg	0	373	0	9
Malte	0	(257)	0	0
Moldova	12	(10679)	11,2	125
Pays-Bas	15	12009	12,5	715
Norvège	27	2627	102,8	197
Pologne	48	78716	6,1	432
Portugal	93	(13500)	68,9	206
Roumanie	1	(50370)	0,2	7
Russie	78	(971496)	0,8	445
Saint Marin	0	1	0	0
Slovaquie	0	7348	0	6
Slovénie	9	1203	74,8	92
Espagne	8	46594	1,7	34
Suède	34	5399	63,0	423
Suisse	...	4927
« LERY Macédoine »	29	1242	233,5	121
Turquie	9	64720	1,4	109
Ukraine	10	(198885)	0,5	19
RU: Angleterre et Pays de Galles	22	(67056)	3,3	1044
RU: Irlande du Nord	4	(877)	45,6	1
RU : Ecosse	3	6137	4,9	55

Remarques - Tableau 14

Andorre : Pas d'évasion accomplie, mais il y a eu tentative d'évasion.

Danemark :

- (a) Nombre d'évasions: 30 évasions d'un établissement pénitentiaire fermé et 35 évasions au cours de transfèvements administratifs.
- (b) Autres formes d'évasion: 232 évasions d'un établissement pénitentiaire ouvert et 493 au cours d'une permission de sortir.

Finlande : (b) Autres formes d'évasion: 38 évasions d'un établissement pénitentiaire ouvert et 357 au cours d'une permission de sortir.

Irlande : (b) Autres formes d'évasion: 95 évasions d'un établissement pénitentiaire ouvert.

Lettonie : (b) Autres formes d'évasion: 12 évasions d'un établissement pénitentiaire ouvert et 19 au cours d'une permission de sortir.

Moldova : (b) Autres formes d'évasion: 111 évasions d'un établissement pénitentiaire ouvert, 8 ont échappé en étant en semi-liberté et 6 au cours d'une permission de sortir.

Portugal :

- (a) Il s'agit du nombre total d'évasions, soit d'un établissement fermé, soit d'un établissement ouvert (mais ne comprend pas les évasions au cours d'une permission de sortir).
- (b) 206 évasions au cours d'une permission de sortir.

Russie : (b) Autres formes d'évasion: 285 évasions d'un établissement pénitentiaire ouvert et 160 ont échappé en étant en semi-liberté. Pas de données disponibles pour les évasions au cours d'une permission de sortir.

Slovaquie : (b) Autres formes d'évasion: 1 évasion en étant en semi-liberté et 5 au cours d'une permission de sortir.

Slovénie: (b) 16 évadés d'établissements ouverts, 76 évadés à l'occasion d'une permission, dont 23 mineurs évadés du foyer correctionnel.

Tableau 15 Décès (y compris suicides) en prison durant l'année 2001

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.15

	Nombre total de décès	Nombre de suicides	Pourcentage de suicides sur le total de décès	Nombre moyen de détenus en 2001 (Tableau 13)	Taux de mortalité pour 10 000 détenus	Taux de suicide pour 10 000 détenus
Albanie	1	0	0,0	(1635)	6,1	0
Andorre	0	0	...	36	0	0
Arménie	27	0	0,0	(4213)	64,1	0
Autriche	38	15	39,5	7070	53,7	21,2
Azerbaïdjan	236	0	0,0
Belgique	32	21	65,6	8974	35,7	23,4
BH: Fédération	3	1273	23,6	...
BH: Republika Srpska	3	0	0,0	753	39,8	0
Bulgarie	32	3	9,4	(9283)	34,5	3,2
Croatie	12	1	8,3	(2623)	45,7	3,8
Chypre	0	0	...	323	0	0
République tchèque	20	5	25,0	21253	9,4	2,4
Danemark	14	10	71,4	3236	43,3	30,9
Estonie	4	0	0,0	(4789)	8,4	0
Finlande	14	6	42,9	3135	44,7	19,1
France	236	104	44,1	48450	48,7	21,5
Géorgie	22	7	31,8
Allemagne	171	98	57,3	(78707)	21,7	12,5
Grèce	34	5	14,7	(8343)	40,8	6,0
Hongrie	55	11	20,0	2318	237,3	47,5
Islande	0	0	...	124	0	0
Irlande	5	1	20,0	3112	16,1	3,2
Italie	177	69	39,0	(55136)	32,1	12,5
Lettonie	10	3	30,0	(8617)	11,6	3,5
Liechtenstein	0	0	...	11	0	0
Lituanie	27	13	48,1	(10750)	25,1	12,1
Luxembourg	0	0	...	373	0	0
Malte	0	0	...	(257)	0	0
Moldova	87	10	11,5	(10679)	81,5	9,4
Pays-Bas	18	11	61,1	12009	15,0	9,2
Norvège	15	4	26,7	2627	57,1	15,2
Pologne	142	47	33,1	78716	18,0	6,0
Portugal	106	19	17,9	(13500)	78,5	14,1
Roumanie	116	6	5,2	(50370)	23,0	1,2
Russie	5722	8	0,1	(971496)	58,9	0,1
Saint Marin	0	0	...	1	0	0
Slovaquie	5	5	100,0	7348	6,8	6,8
Slovénie	7	4	57,1	1203	58,2	33,3
Espagne	143	20	14,0	46594	30,7	4,3
Suède	12	4	33,3	5399	22,2	7,4
Suisse	4927
« LERY Macédoine »	5	0	0,0	1242	40,3	0
Turquie	101	25	24,8	64720	15,6	3,9
Ukraine	5404	29	0,5	(198885)	271,7	1,5
RU: Angleterre et Pays de Galles	132	71	53,8	(67056)	19,7	10,6
RU: Irlande du Nord	0	0	...	(877)	0	0
RU : Ecosse	20	11	55,0	6137	32,6	17,9
			28,7		38,0	8,5
			25,0		24,3	3,9
			0,0		0,0	0,0
			100,0		271,7	47,5

II. LE PERSONNEL PENITENTIAIRE

Tableau 16 Personnel travaillant à plein temps dans les établissements pénitentiaires - au 1^{er} septembre 2002

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.16

	Total	Direction	Surveillance	Traitement	Ateliers	Administration
Albanie	1424	37	1011	130	4	242
Andorre	45	3	37	3	1	1
Arménie	(1477)	136	1341	125	...	90
Autriche	3400	83	2872	311	...	133
Azerbaïdjan	5595	63	183	96	***	3
Belgique	6853	176	5705	410	34	483
BH: Fédération	762	63	432	62	111	88
BH: Republika Srpska	595	32	305	28	115	115
Bulgarie	4606	112	3184	462	247	601
Croatie	3233	30	1409	340		463
Chypre	(220)	10	208	3	13	14
République tchèque	9417	443	5351	1550	...	1331
Danemark	3558,4	51,1	2448,8	486,5	346,6	225,4
Estonie	1920	26	1375	97	***	***
Finlande	2946	54	1755	388	264	253
France	23241	327	19389	1378	504	1643
Géorgie	3264	105	2435	234	***	152
Allemagne	37837	451	28123	2646	2120	4497
Grèce	3655	20	1976	75	0	281
Hongrie	7146	267	3225	761	747	203
Islande	99	6	74	1	15	3
Irlande	3271	66	2896	79	96	134
Italie	50070	815	42681	1819	8	4747
Lettonie	2676	67	1767	308	14	520
Liechtenstein	5	1	4	0	0	0
Lituanie	3134	71	1290	549	350	874
Luxembourg	290	5	210	25	38	12
Malte	233	14	164	10	13	32
Moldova	(2661)	83	2578	671	284	144
Pays-Bas	11294	2210	6965	1462	...	657
Norvège	2708
Pologne	22671	1408	12737	3202	0	5324
Portugal	6263	27	4299	343	24	1401
Roumanie	11811	629	6552	1806	134	2690
Russie	326340	115236
Saint Marin	(5)	1	5	2	0	0
Slovaquie	4410	193	1694	1997	10	516
Slovénie	852	57	426	90	144	135
Espagne	22160	419	14439	3453	1115	2734
Suède	5780	185	4230	225	345	480
Suisse	3300
« LERY Macédoine »	448	16	253	57	52	70
Turquie	24870	974	20631	554	1743	968
Ukraine	49597	1652	22739	6541	7370,5	901
RU: Angleterre et Pays de Galles	40607	1460	29321	1896	1171	3671
RU: Irlande du Nord	1816	261	1287	100	28	81
RU : Ecosse	4139	611	2515	149	333	531

Remarques - Tableau 16

- Pour des raisons qui n'ont pas été explicitées, dans certains pays, le total est inférieur à l'addition des autres rubriques. C'est le cas pour: Arménie, Chypre, Moldova, Saint Marin.
- Dans d'autres cas, le total est supérieur à l'addition des autres rubriques. Cela s'explique parce que le total comprend également des personnes qui n'entrent pas dans les rubriques indiquées dans le questionnaire. C'est le cas pour : Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Féd. Bosnie-Herzégovine, Croatie, République tchèque, Estonie, Finlande, Géorgie, Grèce, Hongrie, Norvège, Portugal, Russie, Suisse, Ukraine, Angleterre et Pays de Galles et Irlande du Nord.

Croatie : Total : ce chiffre comprend 991 salariés travaillant des « ateliers pénitentiaires » qui ne figurent pas parmi les catégories précisées dans le questionnaire.

République tchèque : Le « personnel responsable des ateliers ou de la formation professionnelle » est inclus dans la rubrique « personnel participant au traitement »

Danemark : Personnel travaillant à plein temps et personnel travaillant à temps partiel sur la base d'équivalents plein temps.

France :

- L'effectif total du personnel comprend également le personnel contractuel dans les établissements et les services pénitentiaires d'insertion et de probation.
- Le personnel de direction comprend les directeurs des services pénitentiaires et les directeurs des services pénitentiaires d'insertion et de probation.
- Le personnel participant au traitement comprend également les conseillers techniques de service social, les chefs des services d'insertion et de probation, les assistants de service sociaux et les conseillers d'insertion et de probation.
- Le personnel responsable des ateliers ou de la formation professionnelle est appelé personnel technique.

Allemagne : Données au 31 mars 2002 au lieu du 1^{er} septembre 2002 (remarque générale pour toute la partie I.2 de l'enquête)

Norvège :

- Il n'est pas possible de distinguer avec exactitude le personnel de direction et le personnel d'administration pour quatre raisons:
 1. Les termes «gestion» et «administration» ne sont pas définis avec précision.
 2. Une même personne peut exécuter des tâches administratives et de direction.
 3. Les noms des professions ne reflètent pas toujours les descriptions de postes.
 4. Le personnel chargé de la sécurité peut également remplir des fonctions administratives.
- Tous les chiffres renvoient au nombre de postes et non de personnes. Il n'est pas possible de séparer le personnel travaillant à temps plein de celui travaillant à temps partiel. Chaque établissement a droit à un certain nombre de postes. La direction locale décide pour chaque poste s'il est confié à un agent à temps plein ou à deux agents travaillant à temps partiel.

Pologne : Données au 30 juin 2002.

Roumanie : Composition détaillée du personnel de surveillance (6 522 personnes) : garde = 1 980 ; escorte = 2 505 ; surveillance = 2 067.

Russie : Données au 1^{er} janvier 2002.

Suède :

- Les données sur le personnel sont des estimations.
- Le total comprend le personnel de cuisine, celui chargé du nettoyage, le personnel travaillant dans les magasins et celui s'occupant des bâtiments.
- La majorité du personnel de surveillance s'occupe également des programmes de traitement.

Royaume-Uni

Angleterre et Pays de Galles : Autre personnel (industriel) = 3 088.

Tableau 17 Personnel travaillant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires - au 1^{er} septembre 2002 (sur la base d'équivalents plein-temps)

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.17

	Total	Direction	Surveillance	Traitement	Ateliers	Administration
Albanie	0	0	0	0	0	0
Andorre	5	0	0	4	1	0
Arménie
Autriche	134	0	24	88	...	22
Azerbaïdjan	5595	63	183	96	***	3
Belgique	296,97	5,6	198,75	37,16	0	54,96
BH: Fédération	762	63	432	62	111	88
BH: Republika Srpska	***	***	***	***	***	***
Bulgarie	4,5	0	0	4,5	0	0
Croatie	0	0	0	0	0	0
Chypre	***	***	***	***	***	***
République tchèque	38,1	0	0	32,5	0	1,2
Danemark
Estonie	7	***	***	7	***	***
Finlande	(66)	(2)	(6)	(11)	(17)	(12)
France	735,7	4,3	134,9	272,7	3,5	320,3
Géorgie	***	***	***	***	***	***
Allemagne
Grèce	0	0	0	0	0	0
Hongrie	104	0	0	17	0	87
Islande	0	0	0	0	0	0
Irlande	59,5	0	33	24	0	2,5
Italie	237	7	...	141	...	89
Lettonie	38,5	0	0	37,5	0	1
Liechtenstein	1,5	0	0	0,1	0	0
Lituanie	0	0	0	0	0	0
Luxembourg	1,5	0	0	0,5	1	0
Malte	17	0	0	17	0	0
Moldova	(69)	0	69	66	14	4
Pays-Bas	3720	2313	681	441	...	285
Norvège
Pologne	724	0	0	655	0	69
Portugal	169			163		
Roumanie	2,5	0	0	2,5	0	0
Russie
Saint Marin	5	1	0	0	0	0
Slovaquie	0	0	0	0	0	0
Slovénie
Espagne	219	***	***	219	***	***
Suède	585	5	370	50	15	40
Suisse	640
« LERY Macédoine »	5,5	***	***	3	2	0,5
Turquie	***	***	***	***	***	***
Ukraine						
RU : Angleterre et Pays de Galles	1026,5	9	237	152,5	11	482
RU : Irlande du Nord	9	3	0	0	0	3,5
RU : Ecosse	147	10	0	10	0	27

Remarques - Tableau 17

- Pour des raisons qui n'ont pas été explicités, dans le cas de Moldova, le total est inférieur à l'addition des autres rubriques.
- Dans d'autres cas, le total est supérieur à l'addition des autres rubriques. Cela s'explique parce que le total comprend également des personnes qui n'entrent pas dans les rubriques indiquées dans le questionnaire. C'est le cas pour : Azerbaïdjan, Belgique, Féd. Bosnie-Herzégovine, République tchèque, Finlande, Liechtenstein, Portugal, Saint Marin, Suède, Suisse, Angleterre et Pays de Galles, Irlande du Nord et Ecosse

Finlande : Le personnel travaillant à temps partiel n'a pas été calculé sur la base des équivalents temps plein mais sur la base des personnes.

Suède :

- Les données concernant le personnel sont des estimations.
- Le total comprend le personnel de cuisine, celui chargé du nettoyage, le personnel s'occupant des magasins et celui s'occupant des bâtiments.
- La majorité du personnel de surveillance s'occupe également des programmes de traitement.

Royaume-Uni

Angleterre et Pays de Galles : Autre personnel (industriel) = 135.

Tableau 18 Personnel travaillant dans les établissements pénitentiaires à temps plein ou à temps partiel (sur la base d'équivalents plein-temps) - au 1^{er} septembre 2002 : effectifs

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.18

	Total	Direction	Surveillance	Traitement	Ateliers	Administration
Albanie	1424	37,0	1011,0	130,0	4,0	242,0
Andorre	50	3,0	37,0	7,0	2,0	1,0
Arménie	1477	136,0	1341,0	125,0	0,0	90,0
Autriche	3534	83,0	2896,0	399,0	0,0	155,0
Azerbaïdjan	11190	126,0	366,0	192,0	0,0	6,0
Belgique	7149,97	181,6	5903,8	447,2	34,0	538,0
BH: Fédération	1524	126,0	864,0	124,0	222,0	176,0
BH: Republika Srpska	595	32,0	305,0	28,0	115,0	115,0
Bulgarie	4610,5	112,0	3184,0	466,5	247,0	601,0
Croatie	3233	30,0	1409,0	340,0	0,0	463,0
Chypre	220	10,0	208,0	3,0	13,0	14,0
République tchèque	9455,1	443,0	5351,0	1582,5	0,0	1332,2
Danemark	3558,4	51,1	2448,8	486,5	346,6	225,4
Estonie	1927	26,0	1375,0	104,0	0,0	0,0
Finlande	3012	56,0	1761,0	399,0	281,0	265,0
France	23976,7	331,3	19523,9	1650,7	507,5	1963,3
Géorgie	3264	105,0	2435,0	234,0	0,0	152,0
Allemagne	37837	451,0	28123,0	2646,0	2120,0	4497,0
Grèce	3655	20,0	1976,0	75,0	0,0	281,0
Hongrie	7250	267,0	3225,0	778,0	747,0	290,0
Islande	99	6,0	74,0	1,0	15,0	3,0
Irlande	3330,5	66,0	2929,0	103,0	96,0	136,5
Italie	50307	822,0	42681,0	1960,0	8,0	4836,0
Lettonie	2714,5	67,0	1767,0	345,5	14,0	521,0
Liechtenstein	6,5	1,0	4,0	0,1	0,0	0,0
Lituanie	3134	71,0	1290,0	549,0	350,0	874,0
Luxembourg	291,5	5,0	210,0	25,5	39,0	12,0
Malte	250	14,0	164,0	27,0	13,0	32,0
Moldova	2730	83,0	2647,0	737,0	298,0	148,0
Pays-Bas	15014	4523,0	7646,0	1903,0	0,0	942,0
Norvège	2708
Pologne	23395	1408,0	12737,0	3857,0	0,0	5393,0
Portugal	6432	27,0	4299,0	506,0	24,0	1401,0
Roumanie	11813,5	629,0	6552,0	1808,5	134,0	2690,0
Russie	326340	115236,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Saint Marin	10	2,0	5,0	2,0	0,0	0,0
Slovaquie	4410	193,0	1694,0	1997,0	10,0	516,0
Slovénie	852	57,0	426,0	90,0	144,0	135,0
Espagne	22379	419,0	14439,0	3672,0	1115,0	2734,0
Suède	6365	190,0	4600,0	275,0	360,0	520,0
Suisse	3940
« LERY Macédoine »	453,5	16,0	253,0	60,0	54,0	70,5
Turquie	24870	974,0	20631,0	554,0	1743,0	968,0
Ukraine	49597	1652,0	22739,0	6541,0	7370,5	901,0
RU: Angleterre et Pays de Galles	41633,5	1469,0	29558,0	2048,5	1182,0	4153,0
RU: Irlande du Nord	1825	264,0	1287,0	100,0	28,0	84,5
RU : Ecosse	4286	621,0	2515,0	159,0	333,0	558,0

Remarques - Tableau 18

Voir remarques aux Tableaux 16 et 17 (le Tableau 18 est une combinaison de ces deux tableaux).

Finlande : Comme le personnel travaillant à temps partiel (Tableau 16 : 66 personnes) n'a pas été calculé sur la base des équivalents à temps plein, mais sur la base des personnes, les totaux présentés sont légèrement supérieurs aux totaux réels.

Tableau 19 Personnel travaillant dans les établissements pénitentiaires à temps plein ou à temps partiel (sur la base d'équivalents plein-temps) - au 1^{er} septembre 2002 : pourcentages

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.19

	Direction	Surveillance	Traitement	Ateliers	Administration	Total
Albanie	2,6	71,0	9,1	0,3	17,0	100,0
Andorre	6,0	74,0	14,0	4,0	2,0	100,0
Arménie	8,0	79,3	7,4	0,0	5,3	(100,0)
Autriche	2,3	81,9	11,3	0,0	4,4	100,0
Azerbaïdjan	1,1	3,3	1,7	0,0	0,1	6,2
Belgique	2,5	82,6	6,3	0,5	7,5	99,4
BH: Fédération	8,3	56,7	8,1	14,6	11,5	99,2
BH: Republika Srpska	5,4	51,3	4,7	19,3	19,3	100,0
Bulgarie	2,4	69,1	10,1	5,4	13,0	100,0
Croatie	0,9	43,6	10,5	0,0	14,3	69,3
Chypre	4,0	83,9	1,2	5,2	5,6	(100,0)
République tchèque	4,7	56,6	16,7	0,0	14,1	92,1
Danemark	1,4	68,8	13,7	9,7	6,3	100,0
Estonie	1,3	71,4	5,4	0,0	0,0	78,1
Finlande	1,9	58,5	13,2	9,3	8,8	91,7
France	1,4	81,4	6,9	2,1	8,2	100,0
Géorgie	3,2	74,6	7,2	0,0	4,7	89,6
Allemagne	1,2	74,3	7,0	5,6	11,9	100,0
Grèce	0,5	54,1	2,1	0,0	7,7	64,4
Hongrie	3,7	44,5	10,7	10,3	4,0	73,2
Islande	5,2	64,3	0,9	13,0	2,6	86,1
Irlande	2,0	87,9	3,1	2,9	4,1	100,0
Italie	1,6	84,8	3,9	0,0	9,6	100,0
Lettonie	2,5	65,1	12,7	0,5	19,2	100,0
Liechtenstein	15,4	61,5	1,5	0,0	0,0	78,5
Lituanie	2,3	41,2	17,5	11,2	27,9	100,0
Luxembourg	1,7	72,0	8,7	13,4	4,1	100,0
Malte	5,6	65,6	10,8	5,2	12,8	100,0
Moldova	2,1	67,6	18,8	7,6	3,8	(100,0)
Pays-Bas	30,1	50,9	12,7	0,0	6,3	100,0
Norvège
Pologne	6,0	54,4	16,5	0,0	23,1	100,0
Portugal	0,4	66,8	7,9	0,4	21,8	97,3
Roumanie	5,3	55,5	15,3	1,1	22,8	100,0
Russie	35,3	0,0	0,0	0,0	0,0	35,3
Saint Marin	20,0	50,0	20,0	0,0	0,0	90,0
Slovaquie	4,4	38,4	45,3	0,2	11,7	100,0
Slovénie	6,7	50,0	10,6	16,9	15,8	100,0
Espagne	1,9	64,5	16,4	5,0	12,2	100,0
Suède	3,0	72,3	4,3	5,7	8,2	93,4
Suisse
« LERY Macédoine »	3,5	55,8	13,2	11,9	15,5	100,0
Turquie	3,9	83,0	2,2	7,0	3,9	100,0
Ukraine	3,3	45,8	13,2	14,9	1,8	79,0
RU: Angleterre et Pays de Galles	3,5	71,0	4,9	2,8	10,0	92,3
RU: Irlande du Nord	14,5	70,5	5,5	1,5	4,6	96,6
RU : Ecosse	14,5	58,7	3,7	7,8	13,0	97,7
<i>Moyen</i>	5,7	61,7	9,7	4,8	9,3	
<i>Médian</i>	3,3	65,1	8,7	2,8	8,2	
<i>Minimum</i>	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	
<i>Maximum</i>	35,3	87,9	45,3	19,3	27,9	

Remarques - Tableau 19

Voir remarques aux Tableaux 16 et 17.

- Pour certains pays, l'addition des différentes catégories est inférieure à 100%. Cela s'explique parce que le total du personnel travaillant dans les établissements pénitentiaires comprend également des personnes qui n'entrent pas dans les rubriques indiquées dans le questionnaire.
- Pour les pays où l'addition des différentes catégories de personnel aurait mené à un total supérieur au total du personnel indiqué (c'est-à-dire supérieur à 100%), nous avons calculé un nouveau total qui ne prend en considération que les personnes indiqués par le pays pour chaque catégorie de personnel du tableau. C'est le cas pour: Arménie, Chypre, et Moldova (voir également les remarques aux Tableaux 16 et 17).

Tableau 20 Autres types de personnel - au 1er septembre 2002

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.20

	(a) Direction centrale	(b) Directions régionales	(c) Lieux de stockage	(d) Personnel ne dépendant pas de l'Administration pénitentiaire
Albanie	68	1424	4	...
Andorre			1	0
Arménie	136	1341	...	77
Autriche	41	***	***	88
Azerbaïdjan	***	***	43	...
Belgique	100	0	51	...
BH: Fédération	***	***	3	14
BH: Republika Srpska	6	***	***	...
Bulgarie	135	***	***	132
Croatie	33	0	0	...
Chypre	***	***	***	4
République tchèque	288	0	0	...
Danemark	181,6	***	***	...
Estonie	25	...	***	59
Finlande	119	***	***	305
France	196	822		...
Géorgie	331	829	8	1197
Allemagne
Grèce	30		49	...
Hongrie	173		261	...
Islande	13	***	0	11,5
Irlande	122	0	51	259
Italie	1118	833	43	6322
Lettonie	89	0	0	639
Liechtenstein	2	***	***	...
Lituanie	92	0
Luxembourg	3	0	0	49
Malte	0	0	0	...
Moldova	223	***	16	...
Pays-Bas
Norvège	35	108	0	...
Pologne	294	295	369	...
Portugal	400	***	47	...
Roumanie	197		129	...
Russie
Saint Marin	***	***	***	1
Slovaquie	0	0	0	0
Slovénie	20	***	***	37
Espagne	471	***	109	4206
Suède	290		***	...
Suisse
« LERY Macédoine »	4	***	***	31
Turquie	215	***	***	...
Ukraine	589
RU: Angleterre et Pays de Galles	1822	652
RU: Irlande du Nord	290,5			45,5
RU : Ecosse	345	69		...

Remarques - Tableau 20

Arménie : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 68 médecins et 9 enseignants.

Bosnie-Herzégovine

Fédération : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 10 médecins et 4 éducateurs.

Chypre : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 1 enseignant, 1 médecin, 1 travailleur social et 1 psychiatre.

Estonie : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 59 enseignants.

Finlande : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 300 enseignants. 3 diacres et 2 ecclésiastiques (non luthérien).

France : (a) Le personnel affecté à la direction centrale comprend le personnel pénitentiaire hors « DAGE ».

Géorgie : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 11 enseignants, 98 médecins et 1088 gardes des périmètres.

Islande : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 1,5 médecins, 1 infirmier, 4 enseignants et 5 personnes travaillant aux cuisines.

Irlande : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 215 enseignants et 44 agents s'occupant de la probation et de l'aide sociale.

Italie : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 5 272 professionnels de la santé, 726 experts en psychologie, 112 experts en criminologie et 212 aumôniers (religion catholique).

Lettonie : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 63 enseignants (financés par le ministère letton de l'Education, des fonds étrangers et des organisations étrangères) et 576 gardes des périmètres.

Luxembourg : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 16 personnel médical, paramédical et secrétariat médical, 9 enseignants, 17 chômeurs mis au travail par l'Administration de l'Emploi (Ministère du travail et de l'emploi) et 7 employés et ouvrier engagés sous le statut de « travailleurs handicapés ».

Norvège :

- (a) Le service correctionnel du ministère de la Justice dispose de 47 postes qui administrent collectivement les services pénitentiaires et le service de probation. Certaines tâches concernent exclusivement les prisons ou la probation tandis que d'autres concernent les deux services. Il est donc impossible de mesurer le temps que chaque employé passe dans chaque service, mais on peut estimer très grossièrement que 75 % du temps (sur 47 postes =35,2 postes) est consacré aux questions des prisons.
- (d) Le modèle employé est celui des services « importés », avec les autorités concernées qui fournissent tous les services de santé, d'enseignement etc. Le nombre de personnes impliquées varie énormément selon l'époque et l'administration pénitentiaire ne tient pas de statistiques à ce sujet.

Slovénie : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 33 médecins et 4 enseignants.

Espagne : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 4206 ONG (Organisations non gouvernementales).

« **L'ex-République Yougoslave de Macédoine** » : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 31 agents de sécurité.

Ukraine : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 589 enseignants.

Royaume-Uni

Irlande du Nord : personnel ne dépendant pas de l'administration pénitentiaire : 20 enseignants, 23 agents de probation, 2,5 médecins, infirmiers et dentistes.

Tableau 21 Encadrement des détenus au 1^{er} septembre 2002

Référence : Conseil de l'Europe, SPACE 2002.21

	Nombre total de détenus	Nombre total de surveillants	Taux d'encadrement (nombre de détenus par surveillant)
	(a)	(b)	(c) = (a) / (b)
Albanie	1785	1011,0	1,8
Andorre	55	37,0	1,5
Arménie	5624	1341,0	4,2
Autriche	7511	2896,0	2,6
Azerbaïdjan	18321	366,0	...
Belgique	9253	5903,8	1,6
BH: Fédération	1293	864,0	1,5
BH: Republika Srpska	816	305,0	2,7
Bulgarie	9607	3184,0	3,0
Croatie	2584	1409,0	1,8
Chypre	345	208,0	1,7
République tchèque	16861	5351,0	3,2
Danemark	3439	2448,8	1,4
Estonie	4640	1375,0	3,4
Finlande	3466	1761,0	2,0
France	53463	19523,9	2,7
Géorgie	7343	2435,0	3,0
Allemagne	78506	28123,0	2,8
Grèce	8284	1976,0	4,2
Hongrie	18054	3225,0	5,6
Islande	107	74,0	1,4
Irlande	3028	2929,0	1,0
Italie	56200	42681,0	1,3
Lettonie	8517	1767,0	4,8
Liechtenstein	17	4,0	4,3
Lituanie	11345	1290,0	8,8
Luxembourg	380	210,0	1,8
Malte	283	164,0	1,7
Moldova	10532	2647,0	4,0
Pays-Bas	16239	7646,0	2,1
Norvège	2662
Pologne	80610	12737,0	6,3
Portugal	13730	4299,0	3,2
Roumanie	51476	6552,0	7,9
Russie	1068197
Saint Marin	1	5,0	0,2
Slovaquie	7849	1694,0	4,6
Slovénie	1120	426,0	2,6
Espagne	50994	14439,0	3,5
Suède	6506	4600,0	1,4
Suisse	4987
« LERY Macédoine »	1248	253,0	4,9
Turquie	60091	20631,0	2,9
Ukraine	198946	22739,0	8,7
RU: Angleterre et Pays de Galles	71324	29558,0	2,4
RU: Irlande du Nord	1076	1287,0	0,8
RU : Ecosse	6513	2515,0	2,6
Moyen			3,1
Médian			2,7
Minimum			0,2
Maximum			8,8

ANNEXES

Italie

Données concernant les établissements pour mineurs

A. Population des établissements pour mineurs au 1er septembre 2002

	Au 1^{er} septembre 2002	Nombres
1	<i>Nombre total des détenus (y compris les prévenus)</i>	461
2	<i>Capacité totale des établissements</i>	622
3	<i>Age médian de la population détenue (y compris les prévenus)</i>	17.7
4	<i>Nombre des détenus de moins de 18 ans (y compris les prévenus)</i>	240
5	<i>Nombre des détenus de moins de 18 ans à moins de 21 ans</i>	221
6	<i>Nombre de femmes détenues (y compris les prévenues)</i>	40
7	<i>Nombre de détenus étrangers (y compris les prévenus)</i>	231

8. Distribution des détenus (y compris les prévenus) par structure juridique

	Au 1^{er} septembre 2002	Nombres
8.0	<i>Nombre total des détenus (y compris les prévenus)</i>	461
8.1	<i>Proportion de détenus non jugés (i.e. pas encore de décision du tribunal)</i>	211
8.2	<i>Nombre de détenus déclarés coupable, non encore condamnés</i>	---
8.3	<i>Nombre de détenus condamnés ayant utilisé une voie de recours ou dans les délais légaux pour le faire</i>	78
8.4	<i>Nombre de détenus condamnés (condamnation définitive)</i>	172
8.5	<i>Autres cas (préciser la composition de la catégorie « autres cas »)</i>	

9. Distribution des détenus condamnés (condamnation définitive) selon l'infraction principale

	Au 1^{er} septembre 2002	Nombres
9.0	<i>Nombre total des détenus (y compris les prévenus)</i>	172
9.1	<i>Homicide</i>	12
9.2	<i>Coups et blessures volontaires</i>	3
9.3	<i>Viol</i>	2
9.4	<i>Vol avec violence</i>	57
9.5	<i>Autres vols</i>	42
9.6	<i>Stupéfiants</i>	33
9.7	<i>Autres cas</i>	23

10. Distribution des détenus condamnés (condamnation définitive) selon la longueur de la peine

	Au 1^{er} septembre 2002	Nombres
10.0	Nombre total des détenus (y compris les prévenus)	172
10.1	Moins d'un mois	0
10.2	1 mois à moins de 3 mois	8
10.3	3 mois à moins de 6 mois	12
10.4	6 mois à moins d'un an	23
10.5	Un an à moins de 3 ans	69
10.6	3 ans à moins de 5 ans	39
10.7	5 ans à moins de 10 ans	17
10.8	10 ans à moins de 20 ans	4
10.9	20 ans et plus	0
10.10	Peines à vie	***
10.11	Condamnation à mort	***

B. Autres informations

11.-12. Entrées dans les institutions en 2001

	Année 2001	Nombres
11	Nombre total d'entrées en 2001	1.644
12	Nombre d'entrées avant condamnation définitive en 2001	1.407

13. Nombre total de journées de détention

	Année 2001	Nombres
13	Nombre total de journées de détention en 2001 (y compris les prévenus)	177.755

14. Nombre d'évasions

	Année 2001	Nombres
14.1	Nombre d'évasions en 2001 (condamnés ou prévenus sous la garde de l'administration pénitentiaire) à partir d'un établissement fermé ou au cours d'un transfèrement administratif (e.g. pour aller au tribunal, dans un autre établissement pénitentiaire, à l'hôpital)	3
14.2	Autres formes d'évasions en 2001 (fuite, fugue), par exemple : - à partir d'un établissement <u>ouvert</u> (colonie agricole ou autres) ; - en semi-liberté ; - au cours d'une permission de sortir (ou congé pénitentiaire) pour tout type d'établissements (y compris les établissements fermés)	16

15. Nombre de décès

	Année 2001	Nombres
15.1	Nombre <u>total</u> de décès en établissement pénitentiaire en 2001 (en incluant les décès de détenus prévenus ou condamnés hospitalisés)	0
15.2	Nombre de suicides en établissement pénitentiaire en 2001 (en incluant les décès de détenus prévenus ou condamnés hospitalisés)	1

C. Personnel pénitentiaire au 1^{er} septembre 2002

17. Personnels travaillant à plein temps dans les établissements pénitentiaires, à l'exclusion de tous ceux qui travaillent à temps partiel (à l'exclusion aussi de tous ceux qui ne dépendent pas de l'administration pénitentiaire)

	Au 1 ^{er} septembre 2002	Nombres
17.0	Effectif total du personnel*	993
17.1	Personnels de direction	17
17.2	Personnels de surveillance à l'exclusion de ceux qui sont déjà comptabilisés à l'item 17.1	732
17.3	Personnels participant au traitement (y compris le personnel médical, les psychologues, les travailleurs sociaux, les enseignants / éducateurs, etc.) à l'exclusion de ceux qui sont déjà comptabilisés au 17.1 ou au 17.2	123
17.4	Personnels responsables des ateliers ou de la formation professionnelle, à l'exclusion de ceux qui sont déjà comptabilisés aux items 17.1 à 17.3	
17.5	Personnels administratifs à l'exclusion de ceux qui sont déjà comptabilisés aux items 17.1 à 17.4)	106

* L'effectif total du personnel inclus 15 ouvriers.

18. Personnels travaillant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2002 (à l'exclusion des personnels qui ne dépendent pas de l'administration pénitentiaire)

	le 1 septembre 2002	Nombres
18.0	Effectif total du personnel	6
18.1	Personnels de direction	0
18.2	Personnels de surveillance à l'exclusion de ceux qui sont déjà comptabilisés à l'item 18.1	0
18.3	Personnels participant au traitement (y compris le personnel médical, les psychologues, les travailleurs sociaux, les enseignants / éducateurs, etc.) à l'exclusion de ceux qui sont déjà comptabilisés au 18.1 ou au 18.2	6
18.4	Personnels responsables des ateliers ou de la formation professionnelle, à l'exclusion de ceux qui sont déjà comptabilisés aux items 18.1 à 18.3	0
18.5	Personnels administratifs à l'exclusion de ceux qui sont déjà comptabilisés aux items 18.1 à 18.4)	0

19. Personnels qui travaillent dans les établissements pénitentiaires mais ne dépendent pas de l'administration pénitentiaire

	Au 1 ^{er} septembre 2002	Nombres
19.	<i>Médecins</i>	17
	<i>Enseignants</i>	40
	<i>Personnel chargé de la formation professionnelle</i>	60
	<i>Autres</i>	50

20. Personnels affectés à la direction centrale de l'administration pénitentiaire, dans les directions régionales ou dans les lieux de stockage du matériel (produits alimentaires, équipements divers)

	Au 1 ^{er} septembre 2002	Nombres
20.1	<i>Personnels affectés à la direction centrale de l'administration pénitentiaire</i>	152
20.2	<i>Personnels affectés dans les directions régionales</i>	210
20.3	<i>Personnels travaillant dans les lieux de stockage du matériel (produits alimentaires, équipements divers).</i>	

Notes:

- En Italie, la mise en œuvre des mesures concernant les mineurs, tant ceux qui attendent d'être jugés que ceux qui sont condamnés, est confiée non seulement aux établissements pour mineurs (*istituti penali per i minorenni*) auquel le questionnaire se réfère, mais aussi aux autres établissements pénitentiaires (*centri di prima accoglienza, comunità, uffici di servizio sociale per i minorenni*).
- En particulier, le tribunal pour enfants peut confier à des établissements ouverts (appelés *comunità*) à la fois les mineurs en attente de jugement, pour des mesures de prévention, et les mineurs condamnés à des peines de substitution.
- En 2001, il y a eu 1 339 entrées dans les *comunità*, dont 972 à titre préventif et 17 pour des mesures de remplacement. Au 30 juin 2002, 366 mineurs se trouvaient dans des *comunità*.
- En ce qui concerne le personnel, 965 agents travaillaient dans les autres établissements pénitentiaires au 1^{er} septembre 2002.

I.2 Flux d'entrées, durées de détention, évasions et décès en 2001

Nombre total d'entrées en 2001	8812
Nombre d'entrées avant condamnation définitive en 2001	376
Nombre total de journées de détention en 2001 (y compris les prévenus)	6034559
Nombre d'évasions en 2001 d'un établissement fermé ou au cours d'un transfèrement administratif	50
Autres formes d'évasion en 2001	3330
Nombre total de décès en prison en 2001	51
Nombre de suicides en prison en 2001	12

Entrées avant condamnation définitive, en %	4,3
Indicateur de la durée moyenne de détention (en mois)	22,5
Taux d'évasion pour 10'000 détenus	30,2
% de suicides sur le total de décès	23,5
Taux de mortalité pour 10'000 détenus	30,8
Taux de suicide pour 10'000 détenus	7,3
Nombre de décès en 2001 (suicides exclus)	39,0
Taux de mortalité pour 10'000 détenus (suicides exclus)	23,6

Notes

- Les données ne concernent que le système fédéral.
- Information en date du 29 septembre 2002 pour les items de la partie I.1.
- Le nombre total de détenus comprend également les détenus de juridiction provinciale.
- Peine des 3 ans à moins de 5 ans : Le chiffre indique le nombre de détenus condamnés pour une peine de 2 ans à moins de 5 ans (la démarcation originale a été modifiée pour refléter la juridiction fédérale, soit les personnes condamnées pour une peine de 2 ans et plus).
- Nombre de d'entrées avant condamnation définitive en 2001 : identifie les délinquants dont l'admission est « révocation avec cause en suspens ».
- Nous avons utilisé l'occupation cellulaire pour déterminer le nombre de jours passés par les délinquants dans un établissement carcéral.
- Autres formes d'évasion : le nombre indiqué est celui des mandats de suspension (3 289) qui ont été émis pour lesquels la date d'exécution était postérieure à la date d'émission de plus d'une journée. Le système informatique ne permet pas d'identifier historiquement ceux qui ont réellement en liberté illégale. Ceci constitue donc une approximation de délinquants qui ont été illégalement en liberté à la suite d'une permission de sortir. Le nombre de délinquants qui ont été illégalement en liberté à la suite d'une permission de sortir (41) est aussi donné.

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU N°	TITRE DU TABLEAU	PAGE N°
Tableau 1	Situation des établissements pénitentiaires	14
Tableau 2	Structure d'âge	17
Tableau 3	Femmes et étrangers	19
Tableau 4	Structure juridique (effectifs)	21
Tableau 5	Structure juridique (taux)	24
Tableau 6	Détenus condamnés : structure selon l'infraction principale (effectifs)	26
Tableau 7	Détenus condamnés : structure selon l'infraction (en %)	28
Tableau 8	Détenus condamnés : structure selon la longueur de la peine prononcée (effectifs)	29
Tableau 9	Détenus condamnés : structure selon la longueur de la peine prononcée (en %)	32
Tableau 10	Détenus condamnés : structure selon la longueur de la peine prononcée (fréquences cumulées en %)	34
Tableau 11	Détenus condamnés à moins d'un an : structure selon la longueur de la peine prononcée (en %)	35
Tableau 12	Flux d'entrées	37
Tableau 13	Indicateur de la durée moyenne de détention en 2001	39
Tableau 14	Evasions	41
Tableau 15	Décès (y compris suicides) en prison	43
Tableau 16	Personnel travaillant à plein temps dans les établissements pénitentiaires	45
Tableau 17	Personnel travaillant à temps partiel dans les établissements pénitentiaires : sur la base d'équivalents plein-temps	47
Tableau 18	Personnel travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les établissements pénitentiaires : sur la base d'équivalents plein-temps (effectifs)	49
Tableau 19	Personnel travaillant à temps plein ou à temps partiel dans les établissements pénitentiaires : sur la base d'équivalents plein-temps (en %)	51
Tableau 20	Autres types de personnel	53
Tableau 21	Encadrement des détenus	56